

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°7

JUILLET 2020



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux - 24/06/2020 - - DEC201104DAJ..... p.13

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens en vue de la titularisation de Madame Isabelle BRIGAUD - 09/07/2020 - - DEC201297DR10..... p.15

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens en vue de la titularisation de Madame Claire VILLETTE - 09/07/2020 - - DEC201298DR10..... p.16

04.03 Carrière et parcours professionnels

04.03.03 Avancement

04.03.03.03 Changement de corps

Lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS - 26/06/2020 - - DEC201224DRH..... p.17

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2020

Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au CNRS - 30/06/2020 - - DEC201218DAJ..... p.25

Décision portant nomination de Mme Anita Dussauge aux fonctions de responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT) à la direction des ressources humaines (DRH) - 30/06/2020 - - DEC201203DAJ..... p.26

Décision portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur de la communication par intérim (DIRCOM) - 30/06/2020 - - DEC201157DAJ..... p.27

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Décision portant nomination de Poupak RAFII NEJAD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI) - 05/05/2020 - - DEC201145DR01..... p.28

Décision portant nomination de Damien MARCHAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM) - 05/05/2020 - - DEC201147DR01..... p.29

Décision portant nomination de Pei YU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC) - 05/05/2020 - - DEC201148DR01..... p.30

Décision portant nomination de Eric LEROY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) - 05/05/2020 - - DEC201178DR01..... p.31

Décision portant nomination de Houy KUOY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF) - 05/05/2020 - - DEC201098DR01..... p.32

Décision portant nomination de Monsieur Franck ANDRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU) - 05/05/2020 - - DEC201078DR01..... p.33

Décision portant nomination de Monsieur Fabien DUGAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPS2259 intitulée « Cultures, langues, textes » (CLT) - 05/05/2020 - - DEC201072DR01..... p.34

DR02

2019

Décision portant nomination de Mme Karine Penalba aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8168 intitulée Mondes Américains - 19/12/2019 - - DEC193029DR02..... p.35

Décision portant nomination de M. Da Silva Quintas Joseph aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) - 07/10/2019 - - DEC192640DR02..... p.36

Décision portant nomination de Mme Lise-Marie Chamoreau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) - 27/09/2019 - - DEC192603DR02..... p.37

Décision portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) - 07/10/2019 - - DEC192639DR02..... p.39

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Le Saec, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert - 17/12/2019 - - DEC193195DR02..... p.40

2020

Décision portant nomination de Mme Héléne Morlier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC) - 24/01/2020 - - DEC193277DR02..... p.41

Décision portant nomination de Mme Nadia Touati aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP) - 24/01/2020 - - DEC193293DR02..... p.42

Décision portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Haoues Seniguer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » - 14/02/2020 - - DEC200450INSHS..... p.43

Décision portant nomination de Mme Laura Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) - 07/02/2020 - - DEC200516DR02..... p.44

Décision portant nomination de Mme Valérie Chambon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule - 20/02/2020 - - DEC192000DR02..... p.45

Décision portant nomination de M. Guillaume Lefèvre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences - 24/01/2020 - - DEC193276DR02..... p.46

Décision portant nomination de M. Simon Puaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - 06/02/2020 - - DEC193257DR02..... p.47

Décision portant nomination de M. Yannick Miras aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique - 06/02/2020 - - DEC193254DR02..... p.48

Décision portant nomination de M. Alexandre Deville aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - 06/02/2020 - - DEC193253DR02..... p.49

Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - 06/02/2020 - - DEC193250DR02..... p.50

Décision portant nomination de M. Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - 06/02/2020 - - DEC193249DR02..... p.51

Décision portant nomination de M. Edouard Jobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) - 29/05/2020 - - DEC201052DR02..... p.52

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Mougins aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) » - 01/07/2020 - - DEC201045INEE..... p.53

Décision portant nomination de M. Pierre JOSEPH aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Stéphanie DESCROIX aux fonctions de directrice adjointe du groupement de recherche GDR3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ». - 02/07/2020 - - DEC201004INSIS..... p.54

Décision portant nomination de Mme Cécile Bernard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service UMS2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) ». - 24/07/2020 - - DEC201250INEE..... p.55

DR04

2019

Décision portant cessation de fonctions de Madame Danielle DOWEK et nomination de Madame Anne ZEHNACKER aux fonctions de directrice par intérim de la Fédération Lumière Matière (LUMAT) - FR2764 - 03/10/2019 - - DEC192502INP..... p.56

2020

Décision portant nomination de M. Gabi Daniel Stancu aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)" - 06/07/2020 - - DEC201129INSIS..... p.57

Décision portant nomination de M. Vincent GUERINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 04/06/2020 - - DEC201069DR04..... p.58

Décision portant nomination de M. Edouard VEUILLOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 04/06/2020 - - DEC201071DR04..... p.59

Décision portant nomination de M. Sylvain RAVY en qualité de chargé de mission institut (CMI) du 15/0620 au 01/09/20 - 16/06/2020 - - DEC201082INP..... p.60

Décision de nomination de M. Charles Favre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7640 intitulée "Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique" (CMLS 7640) en remplacement de M. Sébastien Boucksom. - 23/07/2020 - - DEC201092INSMI..... p.61

Décision portant nomination de M. Jacques Robert aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8578 intitulée "Laboratoire de physique des gaz et des plasmas (LPGP)" - 27/07/2020 - - DEC201378INSIS..... p.62

Décision portant nomination de Mme Mélanie POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 04/06/2020 - - DEC201075DR04..... p.63

Décision portant nomination de M. Fabrice GATUINGT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT). - 10/07/2020 - - DEC200825INSIS..... p.64

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien LE PAPE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI) - 21/07/2020 - - DEC200947INP..... p.65

Décision portant nomination de M. Frédéric FOSSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - 08/07/2020 - - DEC201280DR04..... p.66

DR05

2020

Décision portant nomination de Mme Marjorie Hellier, aux fonctions de responsable de service adjoint du service de prévention et de sécurité de la délégation régionale Ile-de-France Meudon - 15/06/2020 - - DEC201255DR05..... p.67

DR06

2020

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jacques PIRONON aux fonctions de DU et de Philippe DE DONATO aux fonctions de directeur adjoint, nomination de Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Fabrice GOLFIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES » - 29/07/2020 - - DEC201061INSU..... p.68

Décision portant nomination de Mme Anne Gégout-Petit aux fonctions de directrice de l'UMR 7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL). - 23/07/2020 - - DEC200999INSMI..... p.69

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de DU et décision portant nomination de Madame Mary FORD aux fonctions de DU par intérim et de Monsieur Yves MARROCCHI aux fonctions de DUA par intérim de l'unité mixte de recherche n°7358 intitulée « Centre de recherches pétrographiques et géochimiques » (CRPG) - 29/07/2020 - - DEC200982INSU..... p.70

Décision portant nomination de M. Loïc Briand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée " Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA) ". - 30/07/2020 - - DEC200956INSB..... p.71

Décision portant nomination de M. Jérôme Sterpenich aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3653 intitulée "Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)" - 29/07/2020 - - DEC201373INSIS..... p.72

DR07

2020

Décision de nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission - 24/06/2020 - - DEC200869DRH..... p.74

DR08

2020

Décision portant nomination de M. Luc Molinet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7013 intitulée INSTITUT DENIS POISSON (IDP) à compter du 01/07/2020. - 23/07/2020 - - DEC201067INSMI..... p.75

Décision portant nominations de MM Mihai Arghir, Laurent David et Patrick Villechaise, aux fonctions de directeurs-adjoints de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)" - 29/07/2020 - - DEC201376INSIS..... p.76

Décision portant nominations de MM Mihai Arghir, Laurent David et Patrick Villechaise, aux fonctions de directeurs-adjoints par intérim de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée " Institut P' :

Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)" - 06/07/2020 - -
DEC201107INSIS..... p.77

DR10

2020

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI aux fonctions de responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Alsace - 07/07/2020 - -
DEC201269DR10..... p.78

Décision portant fin de fonctions de M. Robert MOSE en tant que directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube). - 02/07/2020 - - DEC201013INSIS..... p.79

Décision portant nomination de Monsieur Mathieu SCHUSTER aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7516 intitulée « Institut de Physique du Globe de Strasbourg » (IPGS) à compter du 01/09/2020 - 29/07/2020 - - DEC201207INSU..... p.80

Décision portant nomination de M. Marc HERRMANN aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Alsace - 07/07/2020 - -
DEC201267DR10..... p.81

DR11

2020

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Anne Blayo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5518 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers (LGP2)" - 24/07/2020 - - DEC201142INSIS..... p.82

Décision portant nomination de M. Jean-Guillaume DUMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 5224 intitulée « Laboratoire Jean Kuntzmann » (LJK) à compter du 1er septembre 2020. - 23/07/2020 - - DEC201216INSMI..... p.83

Décision portant cessation de fonctions de François-Xavier DESERT aux fonctions de Directeur, et de Guillaume DUBUS aux fonctions de Directeur adjoint et nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de Directeur par intérim, de Véronique VUITTON et David MOUILLET aux fonctions de Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG) - 29/07/2020 - - DEC201237INSU..... p.84

Décision portant cessations de fonctions et nomination de M. Yves Perrette directeur par intérim et Mme Clémence Perrin-Malterre directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée « ENVIRONNEMENTS, DYNAMIQUES ET TERRITOIRES DE LA MONTAGNE (EDYTEM) » - 01/07/2020 - - DEC201007INEE..... p.85

Décision portant cessation de fonctions de Madame COTTE, de Messieurs Stéphane GUILLOT, Olivier COUTANT, Denis JONGMANS, Philippe LESAGE et Franck PLUNIAN et nomination de Monsieur Philippe ROUX aux fonctions de DU par intérim ; de Mesdames Anne SOCQUET, Fabienne GIRAUD et Mai-Linh DOAN ainsi que Messieurs Fabrice BRUNET et François JOUANNE aux fonctions de DUAs par intérim de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTERRE) - 29/07/2020 - - DEC200920INSU..... p.86

DR12

2020

Décision portant nomination de M. Peter HAISSINSKY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M). - 23/07/2020 - -
DEC201066INSMI..... p.87

Décision portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) - 22/06/2020 - -
DEC201168DR12..... p.89

DR14

2020

Décision portant cessation de fonction et nomination de MM. Johan Debayle et Alain Liné aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)" - 06/07/2020 - - DEC201156INSIS..... p.90

Décision portant nomination de Monsieur Mehrez ZRIBI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée « Centre d'études spatiales de la biosphère » (CESBIO) à compter du 01/09/2020. - 29/07/2020 - - DEC201211INSU..... p.91

Décision portant nomination de Mmes Anne Przewozny et Valérie Tartas et de M. Franck Amadiou aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE ». - 02/07/2020 - - DEC200521INSHS..... p.92

DR15

2020

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Marie SCHMITTER et nomination de M. Gilles GUICHARD et M. Olivier LAMBERT aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - 30/06/2020 - - DEC200989INC..... p.94

Décision portant nomination de M. Federico SANJUAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R). - 29/06/2020 - - DEC201217DR15..... p.95

Décision portant nomination de Madame Sabine SCHMIDT aux fonctions de Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5805 intitulée « Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux » (EPOC). - 29/07/2020 - - DEC201162INSU..... p.96

DR16

2020

Décision de renouvellement de Monsieur Pierre-Yves Saillant en tant que chargé de Mission à l'INSHS pour l'année 2020 - 13/03/2020 - - DEC200662INSHS..... p.97

DR17

2020

Décision portant cessation de fonctions de Madame DAVRANCHE et de Monsieur JOLIVET aux fonctions de DU adjoints et décision portant nomination de Messieurs Kerry GALLAGHER et Dimitri LAGUE aux fonctions de DU adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6118 intitulée « Géosciences Rennes » - 29/07/2020 - - DEC200930INSU..... p.98

Décision portant nomination de M. Vincent COLIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL). - 26/07/2020 - - DEC201000INSMI..... p.99

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Yves Andres aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA)" - 06/07/2020 - - DEC201106INSIS..... p.100

Décision portant nomination de Monsieur Benoît LANGLAIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de planétologie et géodynamique » (LPG) à compter du 01/09/2020 - 29/07/2020 - - DEC201210INSU..... p.101

DR18

2020

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aline MACAU, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation

Régionale Hauts-de-France. - 26/06/2020 - - DEC201219DR18..... p.102

Décision portant nomination de Mme Sandrine Huber, directrice et de MM. Philippe Abrahimi et Charles Delattre, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA) - 20/07/2020 - - DEC200777INSHS..... p.103

DR19

2020

Décision portant nomination de M. Ionut DANAILA aux fonctions de directeur de l'UMR 6085 intitulée LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES RAPHAEL SALEM à compter du 1er juillet 2020. - 23/07/2020 - - DEC201001INSMI..... p.104

DR20

2019

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Médéric ARGENTINA, directeur adjoint de l'Institut de physique de Nice (INPHYNI)-UMR7010 - 31/10/2019 - - DEC192732INP..... p.105

2020

Décision portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7035 intitulée « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) » - 24/07/2020 - - DEC201018INEE..... p.106

Décision portant nomination de Monsieur Boris MARCAILLOU aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR) à compter du 01/09/2020 - 29/07/2020 - - DEC201208INSU..... p.107

Instituts

2020

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 21/07/2020 - - DEC201328DAJ..... p.108

Nomination autres instances

2020

Décision portant nomination de Madame Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission à temps partiel. - 17/04/2020 - - DEC200798DAPP..... p.109

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2020

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Impériali, directeur de la communication par intérim (DIRCOM) - 30/06/2020 - - DEC201158DAJ..... p.110

Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 30/07/2020 - - DEC201206DAJ..... p.111

DR02

2020

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) - 11/06/2020 - - DEC201057DAJ..... p.112

DR04

2020

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique - 01/01/2020 - - DEC192998DR04..... p.114

Décision donnant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-

France Gif-sur-Yvette - 17/07/2020 - - DEC201368DR04..... p.116

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC192983DR04..... p.118

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC192997DR04..... p.120

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies - 16/06/2020 - - DEC201139DR04..... p.122

Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/06/2020 - - DEC201138DR04..... p.124

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification - 16/06/2020 - - DEC201136DR04..... p.126

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire Spécification et Vérification, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/06/2020 - - DEC201135DR04..... p.128

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9191 intitulée Évolution, génomes, comportement et écologie - 10/06/2020 - - DEC201063DR04..... p.130

Décision portant délégation de signature à Mme Laure KAISER-ARNAULD, directrice de l'unité UMR9191 intitulée Évolution, génomes, comportement et écologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/06/2020 - - DEC201062DR04..... p.132

DR05

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Arlette Soulacroup pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) - 25/06/2020 - - DEC201221DR05..... p.134

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Wagner, directeur de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/06/2020 - - DEC201220DR05..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes traitement de l'information et systèmes (ETIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200203DR05..... p.137

DR06

2020

Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2020 - - DEC193318DR06..... p.139

DR12

2020

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/06/2020 - - DEC200954DR12..... p.141

DR15

2020

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Fronzes, directeur de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC201246DR15..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2020 - - DEC201248DR15..... p.145

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Pascal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) - 01/03/2020 - - DEC200861DR15..... p.147

DR16

2020

Décision portant délégation de signature à Monsieur José SEADE-KURI, directeur de l'unité UMI2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200284DR16..... p.148

Décision portant délégation de signature à Monsieur Matthieu LE CORRE, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien » (ENTROPIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200278DR16..... p.150

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/06/2020 - - DEC200345DR16..... p.152

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/01/2020 - - DEC200269DR16..... p.155

DR17

2020

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3763 intitulée Energies marines renouvelables (EMR) - 06/07/2020 - - DEC201263DR17..... p.157

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG) - 05/02/2020 - - DEC200683DR17..... p.158

Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) - 06/07/2020 - - DEC201257DR17..... p.159

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/07/2020 - - DEC201256DR17..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Héreau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2020 - - DEC201338DR17..... p.162

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Llinares pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS) - 02/07/2020 - - DEC201164DR17..... p.164

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Girault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL) - 01/07/2020 - -

DEC201191DR17..... p.165

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2) - 02/07/2020 - - DEC201190DR17..... p.166

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR04

2020

Décision portant rattachement de l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution (ESE) » à l'Institut des sciences biologiques en qualité d'institut secondaire - 10/07/2020 - - DEC201201INEE..... p.167

DR06

2020

Décision portant création de l'unité de service et de recherche USR2007 intitulée « Fuel Cell LAB : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficacités (FCLAB) » - 24/06/2020 - - DEC200401INSIS..... p.168

DR13

2020

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale - 30/06/2020 - - DEC200661INC..... p.169

07.04. Décisions tarifaires

DR10

2020

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS830 intitulée École et Observatoire des Sciences de la Terre - 01/07/2020 - - DEC201226DR10..... p.170

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien - 06/07/2020 - - DEC201265DR10..... p.181

DR13

2020

UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER Plateau METAMONTP (Plateforme MAMMA) - 21/07/2020 - - DEC201370DR13..... p.191

DR14

2020

Décision relative aux tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » - (CIRIMAT) - 26/06/2020 - - DEC201228DR14..... p.193

07.06. Autres décisions

DR02

2020

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°3348 intitulée "Stress génotoxique et cancer (GSC)". - 21/07/2020 - - DEC200650INSB..... p.197

DR04

2020

Décision modificative de la décision DEC191237DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 30/06/2020 - - DEC200988INC..... p.198

Décision portant désignation des membres du conseil de service et prorogation de la durée de leur mandat pour la délégation Ile de France Gif-sur-Yvette - 22/06/2020 - - DEC201186DR04..... p.199

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°9010 intitulée « Centre Giovanni Borelli » (CGB) - 23/07/2020 - - DEC201242INSMI..... p.201

DR06

2020

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » - 07/07/2020 - - DEC200624INSHS..... p.202

DR07

2020

Décision modifiant la décision n°DEC171147DR07 du 31 mars 2017 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) - 03/07/2020 - - DEC201259DR07..... p.203

DR10

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR2010 intitulée Fédération de chimie "Le Bel" - 17/07/2020 - - DEC201364DR10..... p.204

DR12

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 01/07/2020 - - DEC201241DR12..... p.205

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare - 23/06/2020 - - DEC201212DR12..... p.206

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7308 intitulée Laboratoire Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie - 19/06/2020 - - DEC201169DR12..... p.207

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille - 15/06/2020 - - DEC201122DR12..... p.208

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique - 15/06/2020 - - DEC201115DR12..... p.209

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse - 23/06/2020 - - DEC201195DR12..... p.210

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités (LISA) - 10/07/2020 - - DEC201320DR12..... p.211

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML) - 10/07/2020 - - DEC201319DR12..... p.213

DR17

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) - 06/07/2020 - - DEC201262DR17..... p.214

Décision portant modifications du dispositif partenarial de la fédération de recherche FR2488 intitulée « Institut de Recherche sur les Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV) » - 10/07/2020 - - DEC191044INSIS..... p.215

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée « Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) » - 02/07/2020 - - DEC201170INSIS..... p.217

DR18

2020

Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), - 01/07/2020 - - DEC201245DR18..... p.218

Instituts

2020

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut National de Physique Nucléaire de Physique des Particules - 24/07/2020 - - DEC201276IN2P3..... p.220

DEC201104DAJ

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3212-2 3 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC040115 du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les décisions modifiées portant délégation de signature DEC180328DAJ (Délégation Ile-de-France Villejuif), DEC200897DAJ (Délégation Paris-Centre), DEC200526DAJ (Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette), DEC180331DAJ (Délégation Ile-de-France Meudon), DEC191405DAJ (Délégation Centre Est), DEC180333DAJ (Délégation Rhône Auvergne), DEC181661DAJ (Délégation Centre Limousin Poitou Charentes), DEC180335DAJ (Délégation Alsace), DEC180336DAJ (Délégation Alpes), DEC192508DAJ (Délégation Provence et Corse), DEC180338DAJ (Délégation Occitanie Est), DEC180339DAJ (Délégation Occitanie Ouest), DEC180758DAJ (Délégation Aquitaine), DEC180341DAJ (Délégation Paris Michel-Ange), DEC180342DAJ (Délégation Bretagne et Pays-de-de-Loire), DEC191680DAJ (Délégation Hauts-de-France), DEC181979DAJ (Délégation Normandie), DEC191820DAJ (Délégation Côte d'Azur),

DECIDE :

Article 1^{er}

Le 1.2 de l'article 1 des décisions portant délégation de signature susvisées est modifié et est désormais rédigé comme suit :

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2-3 du code général de la propriété des personnes publiques

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC201297DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Isabelle BRIGAUD en date du 04/12/2019 établi pour la période du 01/12/2019 au 30/11/2020,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Isabelle BRIGAUD les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Madame Bénédicte LEBEAU, représentante du laboratoire
- 3 - Madame Marjorie SCHMITT, membre experte

Fait à ► Strasbourg, le 9 juillet 2020


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Par délégué, le délégué régional,

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC201298DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Claire VILLETTE en date du 02/12/2019 établi pour la période du 01/12/2019 au 30/11/2020,

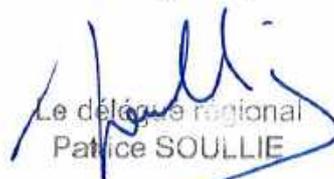
DECIDE

Article unique :

Sont nommés en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Claire VILLETTE les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Emmanuel GAQUEREL, représentant du laboratoire
- 3 - Monsieur Karl BRILLET, membre expert

Fait à ► Strasbourg, le 9 juillet 2020



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Par délégation, le délégué régional,

**Lignes directrices de gestion en matière de promotion
et de valorisation des parcours
des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens du CNRS**

I.	ORIENTATIONS COMMUNES	2
II.	ORIENTATIONS PROPRES AUX CHERCHEURS ET CHERCHEUSES	3
A.	Processus	3
B.	Critères d'évaluation	3
C.	Volume des campagnes d'avancement.....	4
III.	ORIENTATIONS PROPRES AUX INGENIEURES ET INGENIEURS, AUX TECHNICIENNES ET TECHNICIENS	4
A.	Définitions	4
B.	Processus	4
1)	Propositions et classement du directeur ou de la directrice de structure	4
2)	Le classement des propositions au niveau régional.....	5
3)	Le classement des propositions au niveau national.....	5
4)	Nominations.....	6
C.	Critères d'évaluation et de classement.....	6
D.	Volume des campagnes de promotion et d'avancement	7
E.	L'information et l'accompagnement des agents et des directeurs et directrices de structure.....	7

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a supprimé les prérogatives des CAP en matière de promotion et d'avancement et a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat des dispositions prévoyant l'édiction de lignes directrices de gestion (LDG) par les administrations et leurs établissements publics en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les présentes lignes directrices de gestion du CNRS sont applicables aux personnels fonctionnaires titulaires relevant des dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié. Elles s'appliquent aux décisions d'avancement et de promotion prises au titre de l'année 2021.

Ces lignes directrices de gestion sont établies pour cinq ans. A l'issue de la première année, elles font l'objet d'un réexamen présenté au Comité technique (CT). Les LDG sont rendues accessibles aux agents par voie numérique et le cas échéant, par tout autre moyen.

Chaque année, en amont de l'ouverture des campagnes d'avancement, les possibilités d'avancement sont présentées au CT.

Un bilan de leur mise en œuvre est établi annuellement sur la base de la synthèse des décisions individuelles de promotion des trois dernières années et en tenant compte des données issues du *Bilan social et parité*. Ce bilan est présenté au CT.

I. ORIENTATIONS COMMUNES

Les lignes directrices de gestion déterminent de manière pluriannuelle les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents, sans préjudice du pouvoir d'appréciation des situations individuelles.

La politique d'avancement et de promotion du CNRS a pour objectif de reconnaître et de valoriser les qualités professionnelles de l'agent, notamment sa valeur professionnelle, ses aptitudes, qualifications et compétences, les acquis de son expérience professionnelle, son engagement et sa contribution au collectif de travail. Le CNRS s'efforce en outre de mettre en œuvre le principe, inscrit dans le protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades. Il accorde de plus une vigilance particulière à la situation des agents ayant atteint depuis plus de trois ans le dernier échelon de leur grade, des personnes en situation de handicap, à la place respective des femmes et des hommes dans le déroulement de carrière, ainsi qu'à celle des personnes issues du CNRS travaillant hors du CNRS. Enfin, il est tenu compte de la quotité de temps travaillé (congé maternité, arrêt maladie, décharge de temps pour activité syndicale ou CAES...).

Cette politique s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) » de 2017 et, naturellement, dans le respect du budget du CNRS.

Par ailleurs, le CNRS accorde une place essentielle à la formation en tant que levier de l'évolution professionnelle. Outre les écoles thématiques, des actions de formation nationales et régionales ainsi que des formations sur « catalogue » sont proposées par l'établissement. Un guide de la formation professionnelle des personnels du CNRS est disponible sur l'intranet. Par ailleurs, depuis plus de 20 ans, le CNRS s'est doté d'un plan pluriannuel de la formation. Ce plan a pour objectif l'acquisition, le développement et le maintien des compétences des agents, tout en veillant à l'adéquation entre les priorités scientifiques de l'établissement et les aspirations individuelles d'évolution personnelle et professionnelle. Adopté au CT en fin d'année 2019, le plan actuel couvre la période 2020-2022.

En complément de ce dispositif, la direction déléguée aux cadres supérieurs organise des actions de formation et d'accompagnement à destination des cadres supérieurs de l'établissement.

II. ORIENTATIONS PROPRES AUX CHERCHEURS ET CHERCHEUSES

A. Processus

Les avancements de grade des chercheurs et chercheuses ont lieu exclusivement au choix. Ils concernent les avancements de grade suivants :

- chargé et chargée de recherche de classe normale (CRCN) vers chargé et chargée de recherche hors classe (CRHC) ;
- directeur et directrice de recherche de 2^e classe (DR2) vers directeur et directrice de recherche de 1^{ère} classe (DR1) ;
- directeur et directrice de recherche de 1^{ère} classe (DR1) vers directeur et directrice de recherche de classe exceptionnelle (DRCE1).

L'avancement dans le grade de CRHC ne doit être compris, ni comme une étape nécessaire avant la réussite au concours de directeur de recherche, ni comme une alternative définitive à la réussite à ce concours.

L'avancement d'échelon concerne le passage de DRCE1 à DRCE2.

L'accès des chargés et chargées de recherche (CR) au corps des directeurs et directrices de recherche (DR) s'effectue exclusivement par voie de concours ; il n'est par conséquent pas traité dans ce document.

L'avancement des chercheurs et chercheuses fait l'objet d'une campagne annuelle. Les chercheurs et chercheuses promouvables sont identifiés et sollicités lors de l'ouverture de la campagne (fin juin année N). Les chercheurs et chercheuses qui le souhaitent doivent alors faire acte de candidature entre fin juin et début septembre de l'année N. Leur directeur ou directrice d'unité (DU) n'émet aucun avis. Lors de la session d'automne du Comité national, les sections examinent les dossiers de candidature. Sur la base du rapport d'évaluation rendu par l'instance compétente (section ou CID), les promotions sont décidées par le Président-directeur général (P-DG) sur proposition des instituts. Les promotions prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} octobre de l'année N.

B. Critères d'évaluation

Outre la qualité et le niveau des recherches accomplies et leur contribution à l'avancement des connaissances, peuvent être pris en compte l'investissement dans l'interdisciplinarité et les recherches liées aux défis sociétaux ; l'implication dans les projets européens ou les partenariats internationaux stratégiques ; l'innovation, le développement de technologies et leur transfert, la création de start-up ou les coopérations avec les entreprises ; la médiation scientifique et la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, notamment parmi les jeunes, l'expertise en appui aux politiques publiques, et la science ouverte ; et l'implication dans des fonctions collectives ou managériales.

En outre, les sections du CoNRS définissent chacune des critères d'évaluation qui leur sont propres et les rendent publics.

Pour faciliter cette prise en compte, le dossier d'évaluation de chaque chercheur ou chercheuse, candidat ou candidate à une promotion comprend en préambule une introduction déclarative précisant les dimensions dans lesquelles s'inscrivent ses principales contributions, au titre des grandes missions énumérées ci-dessus, afin que son évaluation prenne bien en compte l'ensemble de ces dimensions jugées pertinentes par la ou les sections concernées.

Il est tenu compte de l'activité quel que soit son lieu d'exercice, à l'intérieur comme à l'extérieur du CNRS : dans une autre administration, dans le secteur privé, dans le secteur associatif ou dans une organisation européenne ou internationale.

C. Volume des campagnes d'avancement

Il est déterminé dans le respect des dispositions réglementaires et des enveloppes budgétaires.

S'agissant de l'accès des CRCN au grade de CRHC, le taux de promotion pour l'avenir fera l'objet d'une réflexion spécifique.

Concernant le passage de DR2 vers DR1, le CNRS souhaite maintenir *a minima* le taux de promotion de 2019 (10,7 % des promouvables), voire augmenter ce taux dans les prochaines années.

S'agissant des avancements au grade de DRCE, l'article 56 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié dispose que « *l'effectif de chacun des échelons du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle ne peut être supérieur à 10 p. 100 de l'effectif total des directeurs de recherche de 1^{re} classe* ».

Le CNRS souhaite atteindre ces 10 % chaque année, avec une priorité donnée au passage dans le grade de DRCE1.

Des bilans relatifs aux campagnes d'avancement sont présentés chaque année au CT. Ces bilans comportent les données permettant de s'assurer de la mise en œuvre des grandes orientations définies au I. Ils donnent également une vision sur les cinq dernières années de la politique de promotion au choix mise en œuvre.

III. ORIENTATIONS PROPRES AUX INGENIEURES ET INGENIEURS, AUX TECHNICIENNES ET TECHNICIENS

A. Définitions

La promotion de corps permet à un agent qui, dans l'exercice de ses fonctions, dispose des compétences professionnelles relevant du niveau du corps supérieur d'accéder à ce corps.

L'avancement de grade permet de reconnaître le niveau de technicité, le savoir-faire ou l'expertise dans le métier au sein du corps actuel ainsi que l'investissement dans ses fonctions, la contribution au collectif de travail et, le cas échéant, les responsabilités exercées.

L'avancement à l'échelon spécial des ingénieures et ingénieurs de recherche hors classe (IRHC) permet la reconnaissance des responsabilités exercées, de la complexité et du niveau de compétence de la fonction occupée.

La politique d'avancement et de promotion au choix revêt une place particulière. En complément de la politique d'avancement et de promotion par concours internes et sélections professionnelles, cette politique d'avancement et de promotion au choix doit offrir à tous les agents des perspectives d'évolution de carrière.

B. Processus

Les procédures de promotion s'inscrivent dans le cadre de la campagne annuelle d'évaluation professionnelle.

1) Propositions et classement du directeur ou de la directrice de structure

Si l'agent est promouvable à un avancement et que le directeur ou la directrice de structure choisit de le proposer, il ou elle doit argumenter son choix afin de valoriser le dossier de l'agent. Il ou elle dispose d'un

guide d'accompagnement commun à toutes les délégations qui rappelle notamment les critères qui doivent être pris en compte dans les propositions d'avancement et les classements. Ce guide rappelle aussi les points de vigilance particulière décrits dans les orientations communes.

Les directeurs et directrices de structure classent les agents proposés pour chaque corps/grade/échelon spécial et à l'échelle de la structure. Ils garantissent la parfaite cohérence entre le contenu des dossiers et les propositions d'avancement qu'ils émettent.

2) Le classement des propositions au niveau régional

Une opération d'interclassement par branche d'activité professionnelle (BAP) des propositions d'avancement de grade et de changement de corps émises par les directeurs et directrices de structure est organisée au niveau régional. Les propositions sont étudiées par des groupes constitués par la ou le délégué régional.

Ces groupes ont vocation à être représentatifs des compétences exercées au regard des métiers de la BAP concernée. Le CNRS veille à ce que le renouvellement des membres de chaque groupe dans la durée permette au plus grand nombre d'y participer.

Ces groupes sont composés de directeurs et directrices de structure, de directeurs adjoints et directrices adjointes, de responsables d'équipe, de responsables de service et d'ingénieurs, au besoin en faisant appel à des personnes relevant d'autres délégations. Ils disposent d'un guide d'accompagnement commun à toutes les délégations qui rappelle notamment les règles des processus d'interclassement.

Ils peuvent aussi comprendre des personnes dont le champ de compétences est plus large que celui de la BAP considérée pour examiner au mieux les dossiers des agents exerçant des fonctions interdisciplinaires ou polyvalentes, relevant ou non de plusieurs emplois-types ou de plusieurs BAP.

À l'intérieur d'une BAP, les directeurs et directrices de structure, les directeurs adjoints et directrices adjointes, les responsables d'équipe, les responsables de service ou tout autre représentant des structures qui ont proposé un de leurs agents pour un avancement ne participent pas aux débats concernant l'avancement de cet agent.

Les groupes élaborent leurs classements par BAP et en 3 catégories (A, B et C)¹, à partir des propositions des structures classées par priorité.

3) Le classement des propositions au niveau national

Les commissions nationales sont composées d'experts et d'expertes de structures et de métiers différents, nommés par le P-DG. Elles ont pour mission de préparer les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude proposés au P-DG conformément aux outils d'évaluation et de classement mentionnés *infra*.

Leur rôle est d'évaluer, comparer et classer les dossiers des agents qui ont été proposés par le directeur ou directrice de structure à un avancement de grade ou une promotion de corps, en tenant compte des classements des directeurs et directrices de structure et des classements régionaux. La commission nationale peut proposer à l'avancement et à la promotion des agents classés en B ou C.

Pour l'échelon spécial du grade d'IRHC, le classement est uniquement effectué au niveau national.

Le classement des commissions nationales est élaboré en fonction du nombre de possibilités par corps, par grade et à l'échelon spécial IRHC, avec une vigilance particulière sur :

- le type et la taille des structures et la différence de représentation des BAP dans les structures ;

¹ A : priorité importante – B : dossier à considérer – C : non classé.

- les structures qui émergent sur plusieurs délégations régionales ;
- l'effectif des circonscriptions régionales ;
- la répartition entre instituts, disciplines et les situations au croisement de plusieurs disciplines ou métiers.

La répartition des possibilités établie par BAP reste indicative, elle ne doit pas conduire à écarter des propositions de dossiers d'une BAP. Une attention particulière sera portée aux BAP et aux corps à petits effectifs.

4) Nominations

Les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude sont arrêtés par le P-DG qui dispose des propositions des commissions nationales.

En application de l'article 58 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, les tableaux d'avancement précisent la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus.

Les promotions des agents figurant aux tableaux d'avancement et sur les listes d'aptitude établis au titre de l'année N sont prononcées au 1^{er} janvier de l'année N+1.

C. Critères d'évaluation et de classement

L'analyse des dossiers est effectuée par BAP et en cohérence avec les emplois types. Elle prend en compte la partie rédigée par l'agent et l'argumentaire rédigé par le directeur ou directrice de structure, avec les précisions suivantes :

- selon les corps, les grades et les BAP, l'importance relative des critères varie ;
- les compétences professionnelles peuvent être identifiées à travers plusieurs indicateurs, tels que la maîtrise technique, les connaissances et savoir-faire, l'implication dans le travail, les capacités d'organisation, d'autonomie, d'initiative et l'aptitude à progresser dans son métier etc. ;
- le travail en équipe et l'encadrement peuvent s'appréhender en relation avec le métier et le type de structure : fonctions d'encadrement (encadrement de non permanents ou de stagiaires pour les unités de recherche, par exemple) ou d'animation d'équipe (responsable de plate-forme technologique, service commun de laboratoire, ou de service commun ou de plate-forme de services) ou de management de projet examiné selon le métier et la structure ;
- le niveau d'implication dans les activités et dans des fonctions d'intérêt collectif peut s'appréhender par : la transmission de savoir-faire (rôle de tuteur, formateur, maître d'apprentissage ou enseignant (cours, TD ou TP), participation à des activités transverses relatives à la vie de la structure (CoFo, CoCom, AP ou PCR, conseil de la structure, instances des cotutelles de l'unité), du métier (animation/participation à des réseaux professionnels), de l'établissement (membre de CLAS/CRAS/CAES, de CORAS/CRFP/CRHSCT ou d'instances telles que les CAP, CoNRS, CCHSCT, CT et toutes les commissions et comités qui en découlent, CA) ou du ministère (CT, CHSCT, CNESER) ;
- la dynamique du parcours professionnel et sa cohérence s'examinent sur l'ensemble de la carrière, y compris hors du CNRS : évolutions dans les fonctions, mobilités internes et externes, formations continues, valorisation d'acquis professionnels, adaptation à des environnements difficiles ou complexes etc.

En complément des points mentionnés plus haut, une attention particulière est appelée sur plusieurs situations :

- les dossiers des agents qui relèvent d'au moins deux familles professionnelles ou BAP différentes (interdisciplinarité/polyvalence) ;

- les IT ne relevant pas de la BAP prépondérante de leur structure (ex : IT de BAP A (biologie et santé, sciences de la vie et de la terre) dans un laboratoire de chimie) ;
- les agents dont l'activité bénéficie à une large communauté (plateforme mutualisée par exemple) ;
- les IT ayant des conditions d'exercice difficiles (agent isolé ou assurant seul un service) ;
- les IT dont les fonctions sont mutualisées entre plusieurs structures.

Un groupe de travail composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales sera constitué. Il aura pour mission de proposer des outils d'évaluation et de classement qui seront utilisées pour les promotions de grade et de corps au choix applicables à partir de la campagne ayant pour effet de promouvoir les agents au 01/01/2022. A l'issue de la première année de mise en œuvre par les commissions nationales des outils proposés par le groupe de travail, un bilan sera effectué par ce même groupe en vue d'apporter le cas échéant des modifications.

D. Volume des campagnes de promotion et d'avancement

Pour les promotions de corps au choix, sous réserve des dispositions réglementaires et des enveloppes budgétaires, l'établissement retient chaque année, en fonction du volume de recrutements par concours externes et internes et d'accueils en détachement, le nombre le plus favorable de possibilités de changement de corps.

Pour les avancements de grade, l'établissement fixe, sous réserve des enveloppes budgétaires, des taux de promotion annuels permettant un nombre optimal d'avancements.

Lorsque l'accès à un grade est aussi possible par l'examen de sélection professionnelle (technicien (T) et ingénieur de recherche (IR)), l'établissement privilégie l'accès par cette voie plutôt que par les autres dans la répartition des possibilités. Les ratios entre sélection professionnelle et promotion au choix sont présentés en CT. Toute possibilité qui ne serait pas pourvue par l'une des voies de promotion est reversée sur l'autre.

Pour l'avancement à l'échelon spécial des IRHC, les possibilités sont fixées par la réglementation : il ne peut être supérieur à 10 % des effectifs du corps des IR du CNRS.

E. L'information et l'accompagnement des agents et des directeurs et directrices de structure

Les services ressources humaines (SRH) des délégations régionales accompagnent les personnels IT, dans leurs parcours professionnels et les directeurs et directrices de structure, dans leur travail d'évaluation et de classement.

La direction des ressources humaines (DRH) et les SRH organisent les campagnes annuelles d'évaluation et d'avancement. Ils garantissent l'information des agents et des directeurs et directrices de structure en amont, au fil des campagnes. Les agents et les directeurs et directrices de structure accèdent ainsi aux indications utiles, notamment calendaires, concernant les différentes étapes de la campagne. Une page dédiée à l'avancement au choix est accessible sur l'intranet.

Lors de la campagne annuelle, des formations peuvent être organisées pour aider les agents à la rédaction du dossier annuel. De même, les directeurs et directrices de structure peuvent bénéficier de formations aux entretiens et à la rédaction des argumentaires de changement de corps ou de grade.

Le fait de ne pas retenir un dossier pour l'avancement au choix ne constitue pas une décision défavorable dont la loi impose la motivation. Cependant, la DRH organise chaque année à la suite de la campagne un retour vers les délégations régionales leur permettant de répondre aux éventuelles questions posées par les agents non promus et par les directeurs et directrices de structure.

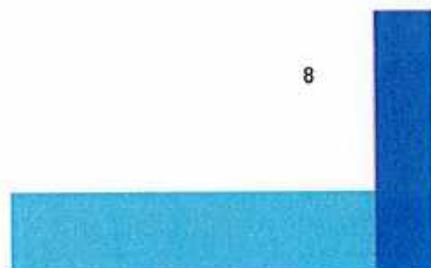
Les critères établis pour permettre l'évaluation et le classement des agents promouvables sont rendus publics.

Des bilans relatifs aux campagnes d'avancement sont présentés chaque année au CT. Ces bilans comportent les données permettant de s'assurer de la mise en œuvre des grandes orientations définies au I. Ils donnent également une vision sur les cinq dernières années de la politique de promotion au choix mise en œuvre.

Les fonctionnaires peuvent choisir un représentant désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles prises en matière d'avancement et de promotion.

Fait à Paris, le 26 juin 2020

Le Président - Directeur général,
Antoine PETIT



DEC201218DAJ

Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} juillet 2020, Monsieur Joël Moret-Bailly est désigné référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au CNRS.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201203DAJ

Décision portant nomination de Mme Anita Dussauge aux fonctions de responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT) à la direction des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 6 juillet 2020, Mme Anita Dussauge est nommée aux fonctions de responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT) à la direction des ressources humaines (DRH), en remplacement de M. François Gautron admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201157DAJ

Décision portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur de la communication par intérim (DIRCOM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} août 2020, M. Fabrice Impériali est nommé aux fonctions de directeur de la communication par intérim.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201145DR01

Décision portant nomination de Poupak RAFII NEJAD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), dont la directrice est Madame Maria Irena SZUPPE ; ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Poupak RAFII NEJAD, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe (IR1), est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Maria Irena SZUPPE



DEC201147DR01

Décision portant nomination de Damien MARCHAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), dont la directrice est Madame Elodie ANXOLABEHERE-MALLART ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Damien MARCHAL, Professeur des Universités (Pr), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Elodie ANXOLABEHERE-MALLART



DEC201148DR01

Décision portant nomination de Pei YU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), dont le directeur est Monsieur Antoine KOUCHNER;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pei YU, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe (IR2), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC) à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Antoine KOUCHNER



DEC201178DR01

Décision portant nomination de Eric LEROY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), dont le directeur est Monsieur Daniel GRANDE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Eric LEROY, Ingénieur de recherche hors-classe (IRHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE) à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Daniel GRANDE



DEC201098DR01

Décision portant nomination de Houy KUOY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF), dont le directeur est Monsieur Frédéric MAGNIEZ ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Houy KUOY, ingénieur d'études hors classe (IEHC), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR8243 intitulée « Institut de Recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF), à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric MAGNIEZ



DEC201078DR01

Décision portant nomination de Monsieur Franck ANDRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), dont le directeur est Madame Catherine BRENNER;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Franck ANDRE, chargé de recherche de classe normale (CRCN), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR9018 intitulée « Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques » (METSU), à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Catherine BRENNER



DEC201072DR01

Décision portant nomination de Monsieur Fabien DUGAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPS2259 intitulée « Cultures, langues, textes » (CLT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPS2259 intitulée « Cultures, langues, textes » (CLT), dont le directeur est Monsieur Bernard WEISS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien DUGAL, Technicien de classe supérieure (TCS), est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UPS2259 intitulée « Cultures, langues, textes » (CLT) à compter du 5 mai 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 5 mai 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Bernard WEISS



DEC193029DR02

Décision portant nomination de Mme Karine Penalba aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8168 intitulée Mondes Américains

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8168 intitulée Mondes Américains et nommant M. Clément Thibaud en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8168 en date du 29/01/2019 ;

Considérant que Mme Karine Penalba a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 13/05/2013 au 15/05/2013 et du 12/06/2013 au 14/06/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine Penalba, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8168 intitulée Mondes Américains à compter du 01/01/2019.

Mme Karine Penalba exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine Penalba est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité
Clément Thibaud

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson



DEC192640DR02

Décision portant nomination de M. Joseph Da Silva Quintas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190159DGDS du 10/01/2019 portant création de l'unité mixte n° 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8023 en date du 05/04/2019 ;

Considérant que M. Joseph Da Silva Quintas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Joseph Da Silva Quintas, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 01/01/2019.

M. Joseph Da Silva Quintas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Joseph Da Silva Quintas est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/10/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marc BerroirVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC192603DR02

Décision portant nomination de Mme Lise-Marie Chamoreau aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Louis Fensterbank directeur de l'unité UMR8232 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, délivré à Mme Lise-Marie Chamoreau le 08/02/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 30/03/2017 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

Mme Lise-Marie Chamoreau, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019 jusqu'au 03/05/2022, date d'expiration du certificat de formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Lise-Marie Chamoreau exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Lise-Marie Chamoreau sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/09/2019

Le directeur d'unité
Louis Fensterbank

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC192639DR02

Décision portant nomination de M. Bertrand Ducos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190159DGDS du 10/01/2019 portant création de l'unité mixte n° 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8023 en date du 05/04/2019 ;

Considérant que M. Bertrand Ducos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS les 11-12/12/2006 et du 08/01/2007 au 10/01/2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bertrand Ducos, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 01/01/2019.

M. Bertrand Ducos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé. Ses missions s'exercent sur les locaux de l'unité au 24 rue Lhomond et au niveau de la plateforme du département de physique de l'ENS située dans les locaux de l'IBENS, 46 rue d'Ulm.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bertrand Ducos est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/10/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marc BerroirVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC193195DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Le Saec, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC090174DR02 du 24/07/2009 portant nomination de M. Pascal Le Saec aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Pascal Le Saec dans l'unité du CNRS n°7190, à compter du 01/01/2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/12/2019

Le directeur de l'unité
Pierre-Yves Lagree

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC193277DR02

Décision portant nomination de Mme Hélène Morlier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques et nommant M. Marc Aymes en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8032 en date du 17/01/2019 ;

Considérant que Mme Hélène Morlier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène Morlier, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques à compter du 28/11/2019.

Mme Hélène Morlier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Morlier est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2020

Le directeur de l'unité
Marc Aymes

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Thomas Römer

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson



DEC193293DR02

Décision portant nomination de Mme Nadia Touati aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8247 en date du 17/04/2019 ;

Considérant que Mme Nadia Touati a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nadia Touati, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris à compter du 28/11/2019.

Mme Nadia Touati exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadia Touati est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2020

Le directeur de l'unité
Michel MortierVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du Directeur de Chimie ParisTech
Christian Lermينياux



DEC200450INSHS

Décision portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur par intérim et de M. Haoues Seniguer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » ;

Vu la décision DEC190924INSHS en date du 18 avril 2019 portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de l'IISMM en date du 27 septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 1^{er} janvier 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Elise Voguet, en qualité de directrice et de M. Dominique Avon, en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM ».

II. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Dominique Avon, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études-EPHE, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM », jusqu'au 31 juillet 2020.

III. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Haoues Seniguer, Maître de conférences en science politique à Sciences Po Lyon, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 FEV. 2020**

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC200516DR02

Décision portant nomination de Mme Laura Baron-Ledez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190159DGDS du 10/01/2019 portant création de l'unité mixte n° 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8023 en date du 05/04/2019 ;

Considérant que Mme Laura Baron-Ledez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 19/11/2019 au 04/12/2019 (durée 35 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laura Baron-Ledez, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 05/12/2019.

Mme Laura Baron-Ledez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laura Baron-Ledez est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2020

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC192000DR02

Décision portant nomination de Mme Valérie Chambon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule (CBC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule et nommant M. Ludger Johannes en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR3666 en date du 22/02/2019 ;

Considérant que Mme Valérie Chambon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie Chambon, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3666 intitulée Chimie et Biologie de la Cellule à compter du 01/01/2019.

Mme Valérie Chambon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Valérie Chambon est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/02/2020

Le directeur de l'unité
Ludger Johannes

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Bruno Goud



DEC193276DR02

Décision portant nomination de M. Guillaume Lefèvre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181901DGDS du 21/12/2018 portant création de la formation de recherche en évolution n° 2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences et nommant M. Carlo Adamo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de la FRE2027 en date du 28/05/2019 ;

Considérant que M. Guillaume Lefèvre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Guillaume Lefèvre, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE2027 intitulée Institute of Chemistry for Life and Health Sciences à compter du 28/11/2019.

M. Guillaume Lefèvre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume Lefèvre est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2020

Le directeur de l'unité
Carlo AdamoVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du Directeur de Chimie ParisTech
Christian Lerminiaux

DEC193257DR02

Décision portant nomination de M. Simon Puaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique et nommant M. Jean-Jacques Bahain en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7194 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que M. Simon Puaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1-2-5/12/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Simon Puaud, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, à compter du 01/01/2019.

M. Simon Puaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Simon Puaud est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

Le directeur de l'unité
Jean-Jacques Bahain

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC193254DR02

Décision portant nomination de M. Yannick Miras aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique et nommant M. Jean-Jacques Bahain en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7194 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que M. Yannick Miras a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle du 10/10/2019 au 15/11/2019 (durée 45heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yannick Miras, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, à compter du 16/11/2019.

M. Yannick Miras exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick Miras est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

Le directeur de l'unité
Jean-Jacques Bahain

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC193253DR02

Décision portant nomination de M. Alexandre Deville aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant M. Philippe Grellier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7245 en date du 04/02/2019 ;

Considérant que M. Alexandre Deville a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle du 10/10/2019 au 15/11/2019 (durée 45heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre Deville, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes, à compter du 16/11/2019.

M. Alexandre Deville exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre Deville est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

Le directeur de l'unité
Philippe Grellier

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC193250DR02

Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules et nommant Mme Sandrine Sagan en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13/02/2019 ;

Considérant que M. Rodrigue Marquant a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1^{er}, 2 et 05/12/2011;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rodrigue Marquant, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules à compter du 01/01/2019.

M. Rodrigue Marquant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rodrigue Marquant est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC193249DR02

Décision portant nomination de M. Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 20/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules et nommant Mme Sandrine Sagan en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 13/02/2019 ;

Considérant que M. Guillaume Bouvignies a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Guillaume Bouvignies, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules à compter du 01/01/2019.

M. Guillaume Bouvignies exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume Bouvignies est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC201052DR02

Décision portant nomination de M. Edouard Jobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181907DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement et nommant Mme Annaig Le Guen en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 16/03/2020 ;

Considérant que M. Edouard Jobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Perpignan via Domitia du 30/01/2017 au 30/03/2017 (durée 39 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Edouard Jobet, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement à compter du 01/04/2020.

M. Edouard Jobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard Jobet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/05/2020

La directrice de l'unité
Annaig Le Guen

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'université Perpignan via Domitia
Xavier Py



DEC201045INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Mougin aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) » et nommant M. Johnny Gasperi, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Christian Mougin, directeur de recherche à l'INRAE, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Johnny Gasperi, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201004INSIS

Décision portant nomination de M. Pierre JOSEPH aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Stéphanie DESCROIX aux fonctions de directrice adjointe du groupement de recherche GDR3717 intitulé « GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé GDR Micro et Nanofluidique (MNF) ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Pierre JOSEPH, CRCN du CNRS et Mme Stéphanie DESCROIX, DR2 du CNRS, sont nommés respectivement directeur par intérim et directrice adjointe par intérim du groupement de recherche intitulé GDR Micro et Nanofluidique (MNF) n° de code 3717, jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201250INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Bernard, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de service UMS2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) » et nommant Mme Sarah Samadi directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu les comptes rendus des Assemblées Générales des 17 et 23 juin 2020 de l'unité mixte de service UMS2700

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 17 juin 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Sarah Samadi et de M. Antoine Balzeau, respectivement directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) ».

II. A compter de cette même date, Mme Cécile Bernard, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle et directrice de la recherche au sein du Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC192502INP

Décision portant cessation de fonctions de Madame Danielle DOWEK et nomination de Madame Anne ZEHACKER aux fonctions de directrice par intérim de la Fédération Lumière Matière (LUMAT) – FR2764

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord de l'Université Paris Sud ;

Vu l'accord de l'Institut d'Optique School ;

Vu l'avis du conseil de fédération.

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Madame Danielle DOWEK, directrice de la Fédération Lumière Matière (LUMAT) – FR2764, appelée à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19/08/2019.

A compter de cette même date, Madame Anne ZEHACKER, Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de la Fédération de Recherche susvisée jusqu'au 31/12/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 OCT. 2019**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201129INSIS

Décision portant nomination de M. Gabi Daniel Stancu aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche UPR288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191245DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°288 intitulée "Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)" et nommant M. Sébastien Ducruix directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2020, M. Gabi-Daniel Stancu, Professeur à CentraleSupélec, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201069DR04

Décision portant nomination de M. Vincent GUERINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191245DGDS nommant Monsieur Boris VAUZEILLES directeur de l'unité de recherche n° UPR2301, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Vincent GUERINEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 6/7/8 novembre et les 25/26/27 novembre 2019.

DECIDE :

Article 1 : M. Vincent GUERINEAU, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2301, à compter du 01/12/2019.

M. Vincent GUERINEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent GUERINEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 juin 2020
Le directeur de l'unité
Boris VAUZEILLES

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC201071DR04

Décision portant nomination de M. Edouard VEUILLOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC200119DGDS nommant Monsieur Patrick AUDEBERT directeur de l'unité de recherche n° UMR7605, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Edouard VEUILLOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 6/7/8 novembre et les 25/26/27 novembre 2019.

DECIDE :

Article 1 : M. Edouard VEUILLOT, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7605, à compter du 01/12/2019.

M. Edouard VEUILLOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Edouard VEUILLOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 juin 2020
Le directeur de l'unité
Patrick AUDEBERT

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC201082INP

Décision portant nomination de M. Sylvain Ravy en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du/de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain Ravy, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 15 juin au 1^{er} septembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de grands instruments de l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sylvain Ravy demeure affecté à l'UMR8502 – Laboratoire de Physique des solides (LPS) – 1 rue Nicolas Appert – Bâtiment 210 – 91405 Orsay Cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juin 2020

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC201092INSMI

Décision portant nomination de M. Charles Favre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » (CMLS) et nommant M. Sébastien Boucksom directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Charles Favre, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 août 2020, pour la durée fixée dans la DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité l'UMR 7640, en remplacement de M. Sébastien Boucksom.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201378INSIS

Décision portant nomination de M. Jacques Robert aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8578 intitulée "Laboratoire de physique des gaz et des plasmas (LPGP)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8578 intitulée "Laboratoire de physique des gaz et des plasmas (LPGP)" et nommant M. Tiberiu Minea directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2020, M. Jacques Robert, Professeur à l'université Paris-Saclay, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité n°8578.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201075DR04

Décision portant nomination de Mme Mélanie POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Mathis PLAPP directeur de l'unité de recherche n° UMR7643, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que Mme Mélanie POGGI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique, les 15/16/17 avril et 24/25/26 juin 2019.

DECIDE :

Article 1 : Mme Mélanie POGGI, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7643, à compter du 01/12/2019.

Mme Mélanie POGGI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Mélanie POGGI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 4 juin 2020
Le directeur de l'unité
Mathis PLAPP

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC200825INSIS

Décision portant nomination de M. Fabrice GATUINGT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT) et nommant M. Pierre-Alain BOUCARD, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Fabrice GATUINGT, professeur des universités de l'ENS Paris Saclay, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200947INP

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien LE PAPE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC200119DGDS en date du 24 janvier 2020 portant prolongation de l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire des lasers intenses (LULI) – UMR7605 ;

Vu l'accord de l'Ecole Polytechnique ;

Vu l'accord du CEA ;

Vu l'accord de Sorbonne Université ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 5 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 6 avril 2020, Monsieur Sébastien LE PAPE, chercheur à l'Ecole Polytechnique, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 août 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/07/2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201280DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric FOSSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191239DGDS nommant Monsieur Mathieu FEVRE directeur de l'unité de recherche n° UMR104, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Frédéric FOSSARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 01/10/2008 au 24/10/2008.

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric FOSSARD, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR104, à compter du 01/01/2020.

M. Frédéric FOSSARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric FOSSARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 08/07/2020
Le directeur de l'unité
Mathieu FEVRE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC201255DR05

Décision portant nomination de à Mme Marjorie Hellier, aux fonctions de responsable de service adjoint du service de prévention et de sécurité de la délégation régionale Ile-de-France Meudon

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180331DAJ modifiée du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du premier juin deux-mille-vingt, Mme Marjorie Hellier est nommée aux fonctions de responsable de service adjointe du service de prévention et de sécurité de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 juin 2020

Pour le président-directeur général et par délégation,

le délégué régional
de la délégation Ile-de-France Meudon

Philippe Cavelier



DEC201061INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jacques PIRONON aux fonctions de directeur et de Monsieur Philippe DE DONATO aux fonctions de directeur adjoint, et décision portant nomination de Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Fabrice GOLFIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES » ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2020, Monsieur Jacques PIRONON, Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, cesse ses fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GEORESSOURCES ». A compter de cette même date, Monsieur Philippe DE DONATO, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, cesse ses fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

A compter de cette même date, Madame Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeure des universités à l'Université de Lorraine, est nommée directrice par intérim et Monsieur Fabrice GOLFIER, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2021.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC200999INSMI

Décision portant nomination de Mme Anne GÉGOUT-PETIT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR 7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) et nommant M. Xavier ANTOINE directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

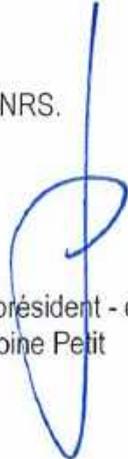
Article 1^{er}

Madame Anne GÉGOUT-PETIT, Professeur à l'Université de Lorraine, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 7502, en remplacement de M. Xavier ANTOINE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**



Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC200982INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de directeur et portant nomination de Madame Mary FORD aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Yves MARROCCHI aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7358 intitulée « Centre de recherches pétrographiques et géochimiques » (CRPG).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7358 intitulée « Centre de recherches pétrographiques et géochimiques » (CRPG) ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Mary FORD, Professeure des Universités à l'Université de Lorraine, est nommée Directrice par intérim et Monsieur Yves MARROCCHI, Chargé de recherche de classe normale, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC200956INSB

Décision portant nomination de M. Loïc Briand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1er

À compter du 1^{er} juin 2020, M. Loïc Briand, directeur de recherche à l'INRAE, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juillet 2020

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC201373INSIS

Décision portant nomination de M. Jérôme Sterpenich aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3653 intitulée "Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC171285DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3653 intitulée "Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)" et nommant M. Denis Roizard directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC200187INSIS en date du 11 février 2020 portant cessation de fonction et nomination de M. Jérôme Sterpenich aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS3653 intitulée "Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)" ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2020, M. Jérôme Sterpenich, Professeur à l'Université de Lorraine, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171285DGDS portant renouvellement de l'unité n°3653, en remplacement de M. Denis Roizard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2020

Le président - directeur général



Antoine Petit



DEC200869DRH

Décision de nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC192474DRH portant nomination de M. Bernard VERRIER aux fonctions de chargé de mission

Article 1^{er}

La décision DEC192474DRH susvisée est modifiée comme suit.

Article 2

Du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020 M. Bernard VERRIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24/06/20

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



DEC201067INSMI

Décision portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7013 intitulée INSTITUT DENIS POISSON (IDP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°7013 intitulée INSTITUT DENIS POISSON (IDP) et nommant M. Romain ABRAHAM directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Luc MOLINET, Professeur à l'Université de Tours, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité UMR 7013, en remplacement de M. Romain ABRAHAM.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 JUIL. 2020



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201376INSIS

Décision portant nomination de MM. Mihai Arghir, Laurent David et Patrick Villechaise, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171286DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)";

Vu la décision DEC201107INSIS en date du 6 juillet 2020 portant nominations de MM Mihai Arghir, Laurent David et Patrick Villechaise, aux fonctions de directeurs-adjoints par intérim de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)" ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2020, MM Mihai Arghir, Professeur à l'Université de Poitiers, Laurent David, Professeur à l'Université de Poitiers et Patrick Villechaise, Directeur de recherche CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité propre de recherche n°3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)" pour la durée fixée dans la décision DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201107INSIS

Décision portant nominations de MM Mihai Arghir, Laurent David et Patrick Villechaise, aux fonctions de directeurs-adjoints par intérim de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171286DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)";

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, MM Mihai Arghir, Professeur à l'Université de Poitiers, Laurent David, Professeur à l'Université de Poitiers et Patrick Villechaise, Directeur de recherche CNRS, sont nommés directeurs-adjoints par intérim de l'unité propre de recherche n°3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)" jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201269DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI aux fonctions de responsable régional adjoint de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Alsace

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc ORCESI, Ingénieur de recherche, est nommé responsable adjoint de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Alsace à compter du 15 novembre 2014.

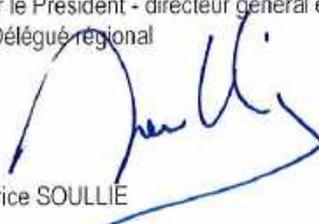
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 7 juillet 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le Délégué régional

Patrice SOULLIE



DEC201013INSIS

Décision portant fin de fonctions de M. Robert MOSE en tant que directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 7357 intitulée Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) et nommant M. Michel DE MATHELIN directeur de cette unité ;

Vu la lettre de démission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} novembre 2018, il est mis aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7357 intitulé Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube) de M. Robert MOSE, professeur des universités de classe exceptionnelle de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201207INSU

Décision portant nomination de Monsieur Mathieu SCHUSTER aux fonctions de Directeur adjoint par intérim par intérim de l'unité mixte de recherche n°7516 intitulée « Institut de Physique du Globe de Strasbourg » (IPGS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7516 intitulée « Institut de Physique du Globe de Strasbourg » (IPGS) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur Mathieu SCHUSTER, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7516.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201267DR10

Décision portant nomination de M. Marc HERRMANN aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Alsace

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc HERRMANN, Ingénieur d'étude, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Alsace à compter du 15 novembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 7 juillet 2020.

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le Délégué régional

Patrice SOULLIE



DEC201142INSIS

Décision portant cessation de fonction et nomination de Mme Anne Blayo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5518 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers (LGP2)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5518 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers (LGP2)" et nommant M. Didier Chaussy directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2020, Mme Anne Blayo, Enseignant-Chercheur à Grenoble INP, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Julien Bras, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201216INSMI

Décision portant nomination de M. Jean-Guillaume DUMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5224 intitulée « Laboratoire Jean Kuntzmann » (LJK).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5224 intitulée « Jean Kuntzmann » (LJK) et nommant M. Eric BONNETIER directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161467INSMI du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Stéphane LABBE aux fonctions de directeur l'unité mixte de recherche n° 5224 ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Guillaume DUMAS, professeur à l'Université Grenoble Alpes, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Stéphane LABBE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201237INSU

Décision portant cessation de fonctions de François-Xavier DESERT aux fonctions de Directeur et de Guillaume DUBUS aux fonctions de Directeur adjoint et nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de Directeur par intérim, de Véronique VUITTON et David MOUILLET aux fonctions de Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG) ;

Vu la décision DEC182030INSU en date du 17 juillet 2018 portant nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} août 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur François-Xavier DESERT, Directeur, et aux fonctions de Monsieur Guillaume DUBUS, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Guillaume DUBUS, Directeur de Recherche de 2nde classe au CNRS, est nommé Directeur par intérim ; et Madame Véronique VUITTON, Chargée de recherche de classe normale au CNRS et Monsieur David MOUILLET, Astronome de 1^{ère} classe à l'Université Grenoble Alpes, sont nommés Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201007INEE

Décision portant cessations de fonctions et nomination de M. Yves Perrette directeur par intérim et Mme Clémence Perrin-Malterre directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée « ENVIRONNEMENTS, DYNAMIQUES ET TERRITOIRES DE LA MONTAGNE (EDYTEM) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée « ENVIRONNEMENTS, DYNAMIQUES ET TERRITOIRES DE LA MONTAGNE (EDYTEM) » et nommant M.Fabien Arnaud, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC191797INEE en date du 16 juillet 2019 portant nomination de M. Yves Perrette aux fonctions de directeur adjoint de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Fabien Arnaud, directeur, et de Mme Véronique Peyrache-Gadeau, M. Bernard Fanget et M. Yves Perrette, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} juin 2020.

II. A compter de cette même date, M. Yves Perrette, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim, et Mme Clémence Perrin-Malterre, maître de conférence à l'Université de Savoie Mont-Blanc, nommée directrice adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200920INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame COTTE, de Messieurs Stéphane GUILLOT, Olivier COUTANT, Denis JONGMANS, Philippe LESAGE et Franck PLUNIAN et nomination de Monsieur Philippe ROUX aux fonctions de directeur par intérim ; de Mesdames Anne SOCQUET, Fabienne GIRAUD et Mai-Linh DOAN ainsi que Messieurs Fabrice BRUNET et François JOUANNE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTERRE).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTERRE) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} février 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Stéphane GUILLOT, Directeur ; de Madame Nathalie COTTE, de Messieurs Olivier COUTANT, Denis JONGMANS, Philippe LESAGE et Franck PLUNIAN aux fonctions Directeurs Adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Philippe ROUX, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

III. A compter de cette même date, Mesdames Anne SOCQUET, Physicienne à l'Observatoire des sciences de l'Univers de Grenoble, Fabienne GIRAUD, Maître de conférences des universités à l'Université de Grenoble Alpes, et Mai-Linh DOAN, Maître de conférences des universités à l'Université de Grenoble Alpes, ainsi que Messieurs Fabrice BRUNET, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, et François JOUANNE, Maître de conférences des universités à l'université Savoie Mont Blanc sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

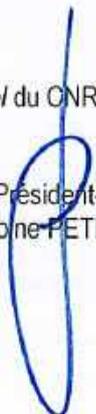
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201066INSMI

Décision portant nomination de M. Peter Haïssinsky aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) et nommant M. Pascal HUBERT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Peter Haïssinsky, Professeur à Aix-Marseille Université, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 7373, en remplacement de M. Pascal HUBERT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201066INSMI

Décision portant nomination de M. Peter Haïssinsky aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) et nommant M. Pascal HUBERT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Peter Haïssinsky, Professeur à Aix-Marseille Université, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 7373, en remplacement de M. Pascal HUBERT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201168DR12

Décision portant nomination de M. Florent DIAZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC173302DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) et nommant M. Patrick FOULON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS822 en date du 21/01/2020 ;

Considérant que M. Florent DIAZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Florent DIAZ, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM), à compter du 1^{er} juin 2020.

M. Florent DIAZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florent DIAZ est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 juin 2020

Le directeur d'unité
M. Patrick FOULON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Eric BERTON

Visa du président de la Société Mathématique de France
M. Stéphane SEURET



DEC201156INSIS

Décision portant cessation de fonction et nomination de MM. Johan Debayle et Alain Liné aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171292DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création du groupement de recherche n°2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)" ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} juillet 2020, il est mis fin aux fonctions, de M. Jean-François Collet, appelé à d'autres fonctions, et de M. Frédéric Gruy, admis à faire valoir ses droits à la retraite, en qualité de directeurs adjoints.

II. A compter de cette même date, MM. Johan Debayle, Professeur à l'École Supérieure des Mines et Alain Liné, Professeur à INSA Toulouse, sont nommés directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche n°2021 intitulé "Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)", jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201211INSU

Décision portant nomination de Monsieur Mehrez ZRIBI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée « Centre d'études spatiales de la biosphère » (CESBIO).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée « Centre d'études spatiales de la biosphère » (CESBIO);

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur Mehrez ZRIBI, Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR5126.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC200521INSHS

Décision portant nomination de Mmes Anne Przewozny et Valérie Tartas et de M. Franck Amadiou aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE » ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CLLE en date du 7 novembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 1^{er} janvier 2020, il est mis fin aux fonctions de Mmes Michèle Guidetti et Cécile Fabre de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE ».

II. A compter du 1^{er} janvier 2020, Madame Anne Przewozny, Maître de conférences à l'université Toulouse - Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

III. A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Valérie Tartas, Professeure des universités à l'université Toulouse - Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

IV. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Franck Amadiou, Professeur des universités à l'université de Toulouse - Jean Jaurès, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2 - JUL. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200521INSHS

Décision portant nomination de Mmes Anne Przewozny et Valérie Tartas et de M. Franck Amadiou aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE » ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du CLLE en date du 7 novembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 1^{er} janvier 2020, il est mis fin aux fonctions de Mmes Michèle Guidetti et Cécile Fabre de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie - CLLE ».

II. A compter du 1^{er} janvier 2020, Madame Anne Przewozny, Maître de conférences à l'université Toulouse - Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

III. A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Valérie Tartas, Professeure des universités à l'université Toulouse - Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

IV. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. Franck Amadiou, Professeur des universités à l'université de Toulouse - Jean Jaurès, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2 - JUL. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200989INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Marie SCHMITTER et nomination de M. Gilles GUICHARD et M. Olivier LAMBERT aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant ou renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR n° 5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick Dufourc, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC173155INC en date du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée « Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets » (CBMN) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marie Schmitter, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2019.
- II. M. Gilles Guichard, DR1 au CNRS et M. Olivier Lambert, DR1 au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201217DR15

Décision portant nomination de M. Federico SANJUAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) et nommant M. Guillaume GALLIERO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5150¹ en date du 11/09/2019 ;

Considérant que M. Federico SANJUAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour avec l'APAVE SUDEUROPE SAS d'ARTIGUES PRES BORDEAUX du 10 janvier 2019 au 29 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Federico SANJUAN, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), à compter du 1^{er} février 2019.

M. Federico SANJUAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Federico SANJUAN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 juin 2020

Le directeur de l'unité

Guillaume GALLIERO

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mohamed AMARA

¹Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC201162INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Thierry CORREGE, Directeur Adjoint, et nomination de Madame Sabine SCHMIDT aux fonctions de Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5805 intitulée « Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux » (EPOC).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5805 intitulée « Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux » (EPOC) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 15 août 2020, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Thierry CORREGE, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Sabine SCHMIDT, Directrice de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2 9 JUIL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC200662INSHS

Décision portant renouvellement de nomination de M. Pierre-Yves Saillant aux fonctions de chargé de mission à l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Yves Saillant, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet de prendre en charge la préparation du 5^{ème} salon de la valorisation en sciences humaines et sociales intitulé « Innovatives SHS » et l'accompagnement des projets les plus innovants vers des salons professionnels.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pierre-Yves Saillant demeure affecté à « PASSAGES » (UMR5319), 12 esplanade des Antilles, 33607 PESSAC cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Pierre-Yves Saillant percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine (DR15).

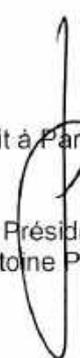
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 MARS 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC200930INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Mélanie DAVRANCHE et de Monsieur Marc JOLIVET aux fonctions de DU adjoints et décision portant nomination de Messieurs Kerry GALLAGHER et Dimitri LAGUE aux fonctions de DU adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6118 intitulée « Géosciences Rennes ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118 intitulée « Géosciences Rennes »

Vu l'accord de la cotutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les courriers des intéressés en date du 20 novembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Mélanie DAVRANCHE et de Monsieur Marc JOLIVET aux fonctions de Directeurs Adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Messieurs Kerry GALLAGHER, Professeur des Universités de 2^{nde} classe à l'Université de Rennes 1, et Dimitri LAGUE, Directeur de Recherche de 2^{nde} classe au CNRS, sont nommés Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC201000INSMI

Décision portant nomination de M. Vincent COLIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 6629 intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES JEAN LERAY (LMJL).

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 6629 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Jean Leray » (LMJL) et nommant M. Gilles CARRON directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent COLIN, Professeur à l'université de Nantes, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité l'UMR 6629, en remplacement de M. Gilles CARRON.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 JUIL. 2020



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201106INSIS

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Yves Andres aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée "Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA)" et nommant M. Pascal Jaouen directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} mai 2020, il est mis fin aux fonctions de Mme Laurence Le Coq, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date, M. Yves Andres, Professeur à IMT-Atlantique, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de Mme Laurence Le Coq, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201210INSU

Décision portant nomination de Monsieur Benoît LANGLAIS aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de planétologie et géodynamique » (LPG).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée « Laboratoire de planétologie et géodynamique » (LPG) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur Benoît LANGLAIS, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR6112.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201219DR18

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aline Macau, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale des Hauts-de-France.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190571DR18 du 5 février 2019 portant nomination de Mme Aline Macau aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Aline Macau, dans l'unité du CNRS MOY1800, à compter du 01/07/2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 26/06/2020

Le Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe Muller



DEC200777INSHS

Décision portant nomination de Mme Sandrine Huber directrice et de MM. Philippe Abrahami et Charles Delattre directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA) et nommant Mme Sandrine Huber directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Article 1^{er}

- I. Mme Sandrine HUBER, professeure des universités à l'Université de Lille, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS de renouvellement de l'unité.
- II. M. Philippe ABRAHAMI, professeur des universités à l'Université de Lille et M. Charles Delattre, professeur des universités à l'Université de Lille, sont nommés directeurs adjoints à compter du 1^{er} septembre 2020, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS de renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201001INSMI

Décision portant nomination de M. Ionut DANAILA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 6085 intitulée LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES RAPHAEL SALEM.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 6085 intitulée LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES RAPHAEL SALEM et nommant M. Pierre CALKA directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Ionut DANAILA, Professeur à l'Université de Rouen Normandie, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 6085, en remplacement de M. Pierre CALKA.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192732INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Médéric ARGENTINA, directeur adjoint de l'Institut de physique de Nice (INPHYNI) – UMR7010

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherches contractualisées.

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Médéric ARGENTINA, directeur adjoint de l'Institut de physique de Nice (INPHYNI) – UMR7010, à compter du 01/10/2019

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 octobre 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201018INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181899DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS) » et nommant M. Paolo Guidetti directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC192016INEE en date du 25 juillet 2019 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7035 comme suit « Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas » (ECOSEAS) et nommant M. Paolo Guidetti directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} août 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Paolo Guidetti, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter de cette même date, Mme Cécile Sabourault, Maître de Conférence à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC201208INSU

Décision portant nomination de Monsieur Boris MARCAILLOU aux fonctions de Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur Boris MARCAILLOU, Maître de conférences des universités classe normale à l'Université Nice Sophia Antipolis, est nommé Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7329.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2020

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201328DAJ

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'INEE ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} septembre 2020, M. Stéphane Blanc, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE). Il est en charge de la responsabilité scientifique et technique du dispositif de recherche interdisciplinaire sur les interactions hommes-milieux (LabEx DRIIHM), de l'animation des réseaux thématiques pluridisciplinaires (RTP) et des sites d'études en écologie globale (SEEG), du suivi des activités de la CID52, du pilotage et de l'animation des dispositifs de partenariat en écologie et environnement (DIPEE) et de la politique de site.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC200800 DAPP

Décision portant nomination de Madame Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Laurence MANOLAKAKIS, Chercheuse CNRS CRCN est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.
Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Laurence MANOLAKAKIS demeure affecté à l'UMR 8215 – TRAJECTOIRES. DE la sédimentation à l'Etat.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, Madame Laurence MANOLAKAKIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Meudon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le
Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201158DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Impériali, directeur de la communication par intérim (DIRCOM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201157DAJ portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur de la communication par intérim (DIRCOM) ;

Vu la décision DEC200112DAJ du 21 janvier 2020 portant nomination de Mme Christine Girard aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM) ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Fabrice Impériali, directeur de la communication par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DIRCOM).

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Impériali, délégation est donnée à Mme Christine Girard, directrice adjointe de la communication, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC201206DAJ

Décision portant modification de la décision DEC193321DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

Vu la décision DEC201203DAJ portant nomination de Mme Anita Dussauge aux fonctions de responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT) à la direction des ressources humaines (DRH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – La décision DEC193321DAJ du 7 février 2020 susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Les visas sont modifiés comme suit :

- Les termes « *Vu la décision DEC100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA* » sont supprimés ;
- Après les termes « *Vu la décision DEC193323DAJ portant nomination de Mme Valérie Defauquet aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique à la direction des ressources humaines (DRH)* » sont insérés les termes « *Vu la décision DEC201203DAJ portant nomination de Mme Anita Dussauge aux fonctions de responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT) à la direction des ressources humaines (DRH)* » ;

1.2 A l'article 3, les termes « *M. François Gautron, responsable du Service développement ITA* » sont remplacés par les termes « *Mme Anita Dussauge, responsable du service développement professionnel des ingénieurs et techniciens (SDP-IT)* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC201057DAJ

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision DEC192839DAJ du 8 novembre 2019 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le 1.3 de l'article 1 de la décision DEC200897DAJ susvisée est modifié et désormais rédigé comme suit :

1-3- Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192998DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8000 intitulée Institut de chimie physique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée « Institut de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie ERARD, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie ERARD, délégation est donnée à Monsieur Israël MBOMEKALLE, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie ERARD et de Monsieur Israël MBOMEKALLE, délégation est donnée à Madame Stéphanie JOSEPH, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Guillaume VAN DER REST

Madame Marie ERARD

Monsieur Israël MBOMEKALLE

Madame Stéphanie JOSEPH

DEC201368DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC181815DR04 du 1^{er} juin 2018 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 nommant Mme Julie KOLSKY, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200525DAJ du 04 mars 2020 nommant Mme Carole LE CONTEL, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.



Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE, de Mme Julie KOLSKI et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 8. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN CRACYNREST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à Mme Aurore DEBONO, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), et à Mme Sylvie RIEUX, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 139 000 € HT des unités.

Article 9. Cette décision abroge la décision DEC200853DR04 du 1^{er} avril 2020.

Article 10. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2020

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC192983DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric ROUSSET*, directeur de l'unité UMR8628 intitulée *Laboratoire de mathématiques d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric ROUSSET, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric MENOUS, maître de conférences, Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'étude, et Monsieur Hans RUGH, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric ROUSSET

Monsieur Frédéric MENOUS

Madame Marie-Christine MYOUPPO

Monsieur Hans RUGH

DEC192997DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Institut de chimie physique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8000, intitulée « Institut de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VAN DER REST, délégation de signature est donnée à Madame Marie ERARD, professeure, Monsieur Israël MBOMEKALLE, chargé de recherche, et Madame Stéphanie JOSEPH, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Guillaume VAN DER REST

Madame Marie ERARD

Monsieur Israël MBOMEKALLE

Madame Stéphanie JOSEPH

DEC201139DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT et de Monsieur Jean-Christophe HARMAND, délégation est donnée à Madame Marine ANDRE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Jean-Christophe HARMAND et de Madame Marine ANDRE, délégation est donnée à Madame Annie ROY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 7

Cette décision prend effet le 16/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/06/2020

Le directeur d'unité
Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Marine ANDRE

Madame Annie ROY

DEC201138DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité *UMR9001* intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Marine ANDRE, ingénieure d'études, et Madame Annie ROY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC200058DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 16/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/06/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Marine ANDRE

Madame Annie ROY

DEC201136DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191254DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification », dont le directeur est Madame Patricia BOUYER-DECITRE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France GRANDISSON, délégation est donnée à Monsieur Thomas CHATAIN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France GRANDISSON et de Monsieur Thomas CHATAIN, délégation est donnée à Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 16/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/06/2020

Le directeur d'unité
Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Madame Marie-France GRANDISSON

Monsieur Thomas CHATAIN

Monsieur Serge HADDAD

DEC201135DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directeur de l'unité UMR8643 intitulée *Laboratoire spécification et vérification*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191254DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification », dont le directeur est Madame Patricia BOUYER-DECITRE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directeur de l'unité UMR8643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, Monsieur Thomas CHATAIN, maître de conférences, et Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC193085DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 16/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/06/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Madame Marie-France GRANDISSON

Monsieur Thomas CHATAIN

Monsieur Serge HADDAD

DEC201063DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9191 intitulée Evolution, génomes, comportement et écologie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Laure KAISER-ARNAULD ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe SANDOZ, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe SANDOZ, délégation est donnée à Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 5

Cette décision prend effet le 10/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/06/2020

Le directeur d'unité
Madame Laure KAISER-ARNAULD

Monsieur Jean-Christophe SANDOZ

Madame Valérie FOUCHIER

DEC201062DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Laure KAISER-ARNAULD, directeur de l'unité UMR9191 intitulée *Evolution, génomes, comportement et écologie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Laure KAISER-ARNAULD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Laure KAISER-ARNAULD, directeur de l'unité UMR9191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure KAISER-ARNAULD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe SANDOZ, directeur de recherche, et Madame Valérie FOUCHIER, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC193063DR04 du 01/01/2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 10/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/06/2020

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Laure KAISER-ARNAULD

Monsieur Jean-Christophe SANDOZ

Madame Valérie FOUCHIER

DEC201221DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Arlette Soulacroup pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont le directeur est M Pierre Wagner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Arlette Soulacroup AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2020

Le directeur d'unité
Pierre Wagner

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201220DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Wagner, directeur de l'unité UMR8590 intitulé Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont le directeur est M Pierre Wagner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Pierre Wagner directeur de l'unité UMR8590 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Wagner, délégation de signature est donnée à Mme Arlette Soulacroup, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182067DR05 du 1^{er} juin 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 juin 2020

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC200203DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes traitement de l'information et systèmes (ETIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes traitement de l'information et systèmes (ETIS), dont le directeur est M. Olivier Romain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Romain, délégation de signature est donnée à Mme Elena-Véronica Belmega, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140168DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2020

Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC193318DR09

Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité de l'unité UMR9008 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims dont le directeur est Michael PEVZNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité UMR9008 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael PEVZNER, délégation de signature est donnée à M. Laurent Di Menza, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 2 janvier 2020

La Déléguée Régionale
Edwige

HELMER-LAURENT



DEC200954DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Richard SEMPERE*, délégation de signature est donnée à M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR et M. Julien TOUBOUL, EC aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

La décision n° DEC191641DR12 du 1^{er} juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 juin 2020

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC201246DR15

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Fronzes, directeur de l'unité l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC183104INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Rémi Fronzes aux fonctions de directeur et de M. Gilles Guichard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

Vu la décision DEC183104INC du 18 décembre 2019 portant cessation de fonctions de M. Gilles Guichard et nomination de M. Brice Kauffmann aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémi Fronzes, directeur de l'unité UMS3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi Fronzes, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Djan, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190272DR15 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2020

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC201248DR15

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

Vu la décision DEC190371INSB du 20 février 2019 portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Lalet, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC191194DR15 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2020

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC200861DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Pascal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) dont le directeur est M. Jean-Jacques Bessoule ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Pascal, Assistante Ingénieure à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2020

Le directeur d'unité
Jean Jacques Bessoules

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200284DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur José SEADE-KURI, directeur de l'unité UMI2001 intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz » (LaSol), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », dont le directeur est M. José SEADE-KURI et M. Hamish SHORT directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. José SEADE-KURI**, directeur de l'unité UMI2001, intitulée « Laboratoire Solomon Lefschetz », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques



centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José SEADE-KURI, délégation de signature est donnée à **M. Hamish SHORT**, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200278DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur **Matthieu LE CORRE**, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale dans les Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), dont la directrice est Madame Claude PAYRI et le directeur adjoint Monsieur Matthieu LE CORRE à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC193223DGDS du 19 décembre 2019, portant renouvellement de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), dont le directeur est Monsieur Matthieu LE CORRE, Madame Claude PAYRI directrice adjointe et Monsieur Emmanuel TESSIER directeur adjoint à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Matthieu LE CORRE**, directeur de l'unité UMR9220 intitulée « **Ecologie Marine Tropicale des Océans Pacifique et Indien** » (ENTROPIE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu LE CORRE, délégation de signature est donnée à **Mme Claude PAYRI**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC200345DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIGNY appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192187INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Madame Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Thomas VERNET appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



Vu la décision DEC200697INSHS du 23 juin 2020, portant nomination de Monsieur Marc Maillot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE4 SFDAS-Kartoum), depuis le 1^{er} novembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ** directrices adjointes et **Monsieur Marc MAILLOT** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ directrices adjointes et Monsieur Marc MAILLOT directeur adjoint, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC200269DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191269DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Mme Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Olga ANOKHINA**, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;



2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC201263DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3763 intitulée Energies marines renouvelables (EMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) et portant notamment création du GDR3763 intitulé Energies Marines Renouvelables (EMR), dont le directeur est M. Aurélien Babarit ;

Vu la décision DEC160626INSIS du 2 mai 2016 portant modification de la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Ferrant, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Ferrant, délégation est donnée à Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 06/07/2020

Le directeur d'unité

Aurélien BABARIT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200683DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, dont le directeur est M. Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Langlais, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Geslin, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Langlais et de Mme Emmanuelle Geslin, délégation est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 02/05/2020

Le directeur d'unité
Antoine MOCQUET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201257DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Françoise Binet ;

Vu la décision DEC182066INEE du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/07/2020

La directrice d'unité

Joan VAN BAAREN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201256DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Françoise Binet ;

Vu la décision DEC182066INEE du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joan Van Baaren, délégation de signature est donnée à M. Julien Pétilion, maître de conférences, Mme Anniet Laverman, chargée de recherche et Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182600DR17 du 24 août 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/07/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201338DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), dont le directeur est M. Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Havet, technicienne de la recherche et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172424DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16/07/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC201164DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Llinares pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS), dont le directeur est M. Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Llinares, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Llinares, délégation est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 02/07/2020

Le directeur d'unité

Yves DENECHERE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201191DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Girault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2079 intitulée Aspects computationnels et applicatifs du traitement automatique des langues (TAL), dont la directrice est Mme Béatrice Daille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Girault, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 01/07/2020

La directrice d'unité

Béatrice DAILLE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201190DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guédon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant la création de l'unité FR2044 intitulée Fédération de recherche sur l'Hydrogène (H2), dont le directeur est M. Olivier Joubert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Guédon, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 02/07/2020

Le directeur d'unité

Olivier JOUBERT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201201INEE

Décision portant rattachement de l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution (ESE) » à l'Institut des sciences biologiques en qualité d'institut secondaire.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC193206DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution (ESE) » et nommant Mme Jane Lecomte, directrice de cette unité ;

Vu l'accord des instituts ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution (ESE) » est rattachée à l'Institut des sciences biologiques (INSB) en qualité d'institut secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200401INSIS

Décision portant création de l'unité de service et de recherche USR2007 intitulée « Fuel Cell LAB : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Une unité de service et de recherche (USR) intitulée « Fuel Cell LAB : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) », n°2007, est créée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE FRANCHE-COMTE

Tutelle secondaire : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

Cette unité est rattachée à :

- Institut : INSIS
- Délégation : 06 - Centre-Est
- Sections : 8, 7

Sa mission est de développer des recherches dans le domaine des systèmes piles à combustible et d'offrir l'accès à une plateforme dédiée aux essais de piles à combustibles ouverte aux laboratoires de recherche académique et aux industriels.

Article 2

Mme Marie-Cécile PERA, professeur des universités de l'Université de Franche-Comté, est nommée directrice par intérim, M. David BOUQUAIN, maître de conférence de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard est nommé directeur adjoint par intérim de l'USR pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC200661INC

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° 070006SCHI du 23 avril 2007 portant création de l'UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale ;

Vu la décision DEC142131DGDS portant création et renouvellement des unités propres de service ;

Sur proposition de l'Institut de chimie du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2020, l'unité propre de service suivante :

Délégation Occitanie Est

Institut : Institut de chimie (INC)

UPS n°3035

Intitulé : Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale (UGCN)

Directeur : M. Philippe JAUFFRET, ingénieur de recherche

Sections : 16, 12

Mission : animation et mise en œuvre de la politique du GIS Chimiothèque Nationale : administration du système d'information, gestion financière, gestion des collaborations, développement et consolidation des collections et préparer la transition du GIS CN vers le GIS CBF, pour une prise en charge progressive du support de l'infrastructure nationale ChemBioFrance.

Art. 2. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201226DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

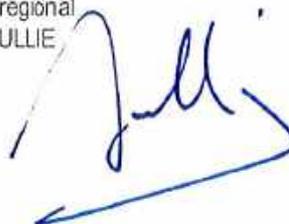
Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Strasbourg, le 01/07/2020

Pour le Président - directeur général
et par délégation,
le délégué régional
Patrice SOULLIE



1) Prestations effectuées pour des laboratoires de l'EOST (UMR7516, UMR7517, UMS830) :

Code article	Nature des prestations de la plateforme	Tarif HT €
5881	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	4.00
5882	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UNISTRA)	4.00
5883	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits CNRS)	7.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits UNISTRA)	7.00
5885	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	12.00
5886	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UNISTRA)	12.00
5887	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits CNRS)	18.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits UNISTRA)	18.00
5889	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	10.00
5890	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UNISTRA)	10.00
5891	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits CNRS)	15.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits UNISTRA)	15.00
5893	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	9.00
5894	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UNISTRA)	9.00
5895	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express (crédits CNRS)	14.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express (crédits CNRS)	14.00
5897	Mesure du pH – pH eau (crédits CNRS)	4.00
5898	Mesure du pH – pH eau (crédits UNISTRA)	4.00
5900	Mesure du pH – pH eau – express (crédits CNRS)	8.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express (crédits UNISTRA)	8.00
5902	Mesure du pH – pH KCl (crédits CNRS)	4.00
5903	Mesure du pH – pH KCl (crédits UNISTRA)	4.00
5904	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits CNRS)	8.00
5905	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits UNISTRA)	8.00
5906	Mesure de la conductivité (crédits CNRS)	5.00
5907	Mesure de la conductivité (crédits UNISTRA)	5.00
5908	Mesure de la conductivité – express (crédits CNRS)	8.00
5905	Mesure de la conductivité – express (crédits UNISTRA)	8.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5910	Calcaire totale (crédits CNRS)	7.00
5911	Calcaire totale (crédits UNISTRA)	7.00
5912	Calcaire totale – express (crédits CNRS)	10.00
5913	Calcaire totale – express (crédits UNISTRA)	10.00
5914	Stabilité structurale (crédits CNRS)	12.00
5915	Stabilité structurale (crédits UNISTRA)	12.00
5916	Stabilité structurale – express (crédits CNRS)	18.00
5917	Stabilité structurale – express (crédits UNISTRA)	18.00
5919	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits CNRS)	22.00
5920	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits UNISTRA)	22.00
5921	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits CNRS)	35.00
5922	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits UNISTRA)	35.00
5923	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits CNRS)	19.00
5924	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits UNISTRA)	19.00
5925	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits CNRS)	34.00
5926	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits UNISTRA)	34.00
5927	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits CNRS)	17.00
5928	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits UNISTRA)	17.00
5929	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits CNRS)	30.00
5930	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits UNISTRA)	30.00
5931	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits CNRS)	15.00
5932	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits UNISTRA)	15.00
5933	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits CNRS)	28.00
5934	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits UNISTRA)	28.00
5935	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits CNRS)	19.00
5936	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) (crédits UNISTRA)	19.00
5937	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits CNRS)	34.00
5938	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50µ à 2mm) – express (crédits UNISTRA)	34.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5939	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits CNRS)	18.00
5940	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits UNISTRA)	18.00
5941	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits CNRS)	32.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits UNISTRA)	32.00
5943	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits CNRS)	16.00
5944	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits UNISTRA)	16.00
5945	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits CNRS)	28.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits UNISTRA)	28.00
5947	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits CNRS)	21.00
5948	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits UNISTRA)	21.00
5949	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits CNRS)	35.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits UNISTRA)	35.00
5951	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits CNRS)	21.00
5952	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits UNISTRA)	21.00
5953	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits CNRS)	30.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits UNISTRA)	30.00
5955	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits CNRS)	19.00
5956	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits UNISTRA)	19.00
5957	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits CNRS)	30.00
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits UNISTRA)	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5959	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits CNRS)	0.50
5960	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits UNISTRA)	0.50
5961	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits CNRS)	2.00
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits UNISTRA)	2.00
5963	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits CNRS)	2.00
5964	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits UNISTRA)	2.00
5965	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits CNRS)	4.00
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits UNISTRA)	4.00

2) Prestations effectuées pour d'autres laboratoire CNRS et Unistra :

5967	Dosage matière organique par perte au feu (crédits CNRS)	5.00
5968	Dosage matière organique par perte au feu (crédits UNISTRA)	5.00
5883	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits CNRS)	7.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express (crédits UNISTRA)	7.00
5969	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits CNRS)	13.00
5970	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black (crédits UNISTRA)	13.00
5887	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits CNRS)	18.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express (crédits UNISTRA)	18.00
5971	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits CNRS)	10.00
5972	Dosage carbone/azote – Analyse C/N (crédits UNISTRA)	10.00
5891	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits CNRS)	15.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express (crédits UNISTRA)	15.00
5973	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits CNRS)	9.00
5974	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage (crédits UNISTRA)	9.00
5895	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage - express (crédits CNRS)	14.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage – express (crédits UNISTRA)	14.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5975	Mesure du pH – pH eau (crédits CNRS)	5.00
5976	Mesure du pH – pH eau (crédits UNISTRA)	5.00
5900	Mesure du pH – pH eau – express (crédits CNRS)	8.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express (crédits UNISTRA)	8.00
5977	Mesure du pH – pH KCl (crédits CNRS)	5.00
5978	Mesure du pH – pH KCl (crédits UNISTRA)	5.00
5904	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits CNRS)	8.00
5905	Mesure du pH – pH KCl – express (crédits UNISTRA)	8.00
5979	Mesure de la conductivité (crédits CNRS)	5.50
5980	Mesure de la conductivité (crédits UNISTRA)	5.50
5908	Mesure de la conductivité – express (crédits CNRS)	8.00
5909	Mesure de la conductivité – express (crédits UNISTRA)	8.00
5981	Calcaire totale (crédits CNRS)	7.00
5982	Calcaire totale (crédits UNISTRA)	7.00
5912	Calcaire totale – express (crédits CNRS)	10.00
5913	Calcaire totale – express (crédits UNISTRA)	10.00
5983	Stabilité structurale (crédits CNRS)	13.00
5984	Stabilité structurale (crédits UNISTRA)	13.00
5916	Stabilité structurale – express (crédits CNRS)	18.00
5917	Stabilité structurale – express (crédits UNISTRA)	18.00
5985	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits CNRS)	22.00
5986	Granulométrie laser analyse – module fluide (crédits UNISTRA)	22.00
5921	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits CNRS)	35.00
5922	Granulométrie laser analyse – module fluide – express (crédits UNISTRA)	35.00
5987	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits CNRS)	21.00
5988	Granulométrie laser analyse – voie sèche (crédits UNISTRA)	21.00
5925	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits CNRS)	34.00
5926	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express (crédits UNISTRA)	34.00
5989	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits CNRS)	17.00
5990	Granulométrie laser préparation – module fluide (crédits UNISTRA)	17.00
5929	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits CNRS)	30.00
5930	Granulométrie laser préparation – module fluide – express (crédits UNISTRA)	30.00
5991	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits CNRS)	16.00
5992	Granulométrie laser préparation – voie sèche (crédits UNISTRA)	16.00
5933	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits CNRS)	28.00
5934	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express (crédits UNISTRA)	28.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5993	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) (crédits CNRS)	21.00
5994	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) (crédits UNISTRA)	21.00
5937	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) – express (crédits CNRS)	34.00
5938	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) – express (crédits UNISTRA)	34.00
5995	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits CNRS)	20.00
5996	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) (crédits UNISTRA)	20.00
5941	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits CNRS)	32.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express (crédits UNISTRA)	32.00
5997	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits CNRS)	17.00
5998	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) (crédits UNISTRA)	17.00
5945	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits CNRS)	28.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express (crédits UNISTRA)	28.00
5999	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits CNRS)	23.00
6000	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 (crédits UNISTRA)	23.00
5949	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits CNRS)	35.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express (crédits UNISTRA)	35.00
6001	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits CNRS)	23.00
6002	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF (crédits UNISTRA)	23.00
5953	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits CNRS)	30.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express (crédits UNISTRA)	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6003	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits CNRS)	20.50
6006	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa (crédits UNISTRA)	20.50
5957	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits CNRS)	30.00
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express (crédits UNISTRA)	30.00
6007	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits CNRS)	1.00
6008	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C (crédits UNISTRA)	1.00
5961	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits CNRS)	2.00
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express (crédits UNISTRA)	2.00
6009	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits CNRS)	2.50
6010	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente (crédits UNISTRA)	2.50
5965	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits CNRS)	4.00
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express (crédits UNISTRA)	4.00
8641	Location annuelle de plateaux techniques – 10m ² (crédits CNRS)	1 485.00
8642	Location annuelle de plateaux techniques – 10m ² (crédits UNISTRA)	1 485.00

3) Prestations effectuées pour des partenaires associés externes (INRAP Grand-Est Nord, INRAP Grand Est Sud, Antea Sarl) :

5882	Dosage matière organique par perte au feu	5.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express	7.00
5886	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	13.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express	18.00
5890	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	10.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express	15.00
5894	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	9.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage – express	14.00
5898	Mesure du pH – pH eau	5.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express	8.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5903	Mesure du pH – pH KCl	5.00
5905	Mesure du pH – pH KCl – express	8.00
5907	Mesure de la conductivité	5.50
5909	Mesure de la conductivité – express	8.00
5911	Calcaire totale	7.00
5913	Calcaire totale – express	10.00
5915	Stabilité structurale	13.00
5917	Stabilité structurale – express	18.00
5920	Granulométrie laser analyse – module fluide	22.00
5922	Granulométrie laser analyse – module fluide – express	35.00
5924	Granulométrie laser analyse – voie sèche	21.00
5926	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express	34.00
5928	Granulométrie laser préparation – module fluide	17.00
5930	Granulométrie laser préparation – module fluide – express	30.00
5932	Granulométrie laser préparation – voie sèche	16.00
5934	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express	28.00
5936	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm)	21.00
5938	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) – express	34.00
5940	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm)	20.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express	32.00
5944	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes)	17.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express	28.00
5948	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50	23.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express	35.00
5952	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF	23.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express	30.00
5956	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K _{sa}	20.50
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation K _{sa} – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5960	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C	1.00
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express	2.00
5964	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente	2.50
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express	4.00
8643	Location annuelle de plateaux techniques – 10m ²	1 840.00
4) <u>Prestations effectuées pour d'autres clients externes :</u>		
6011	Dosage matière organique par perte au feu	6.00
5884	Dosage matière organique par perte au feu – express	7.00
6013	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black	14.00
5888	Dosage carbone organique méthode Walkley and Black – express	18.00
6014	Dosage carbone/azote – Analyse C/N	11.00
5892	Dosage carbone/azote – Analyse C/N – express	15.00
6015	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage	10.00
5896	Dosage carbone/azote – Préparation séchage, quartage, broyage – express	14.00
6016	Mesure du pH – pH eau	6.00
5901	Mesure du pH – pH eau – express	8.00
6017	Mesure du pH – pH KCl	6.00
5905	Mesure du pH – pH KCl – express	8.00
6019	Mesure de la conductivité	6.00
5909	Mesure de la conductivité – express	8.00
6021	Calcaire totale	8.00
5913	Calcaire totale – express	10.00
6022	Stabilité structurale	14.00
5917	Stabilité structurale – express	18.00
6023	Granulométrie laser analyse – module fluide	24.00
5922	Granulométrie laser analyse – module fluide – express	35.00
6024	Granulométrie laser analyse – voie sèche	23.00
5926	Granulométrie laser analyse – voie sèche – express	34.00
6025	Granulométrie laser préparation – module fluide	18.00
5930	Granulométrie laser préparation – module fluide – express	30.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6026	Granulométrie laser préparation – voie sèche	17.00
5934	Granulométrie laser préparation – voie sèche – express	28.00
6027	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm)	23.00
5938	Granulométrie des sables par tamisage – colonne 18 tamis (50 μ à 2mm) – express	34.00
6028	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm)	22.00
5942	Granulométrie des sables par tamisage – supérieur à 2mm (2 à 10mm) – express	32.00
6029	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes)	18.00
5946	Granulométrie des sables par tamisage – demi-colonne (6 classes) – express	28.00
6030	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50	25.00
5950	Granulométrie des sables par tamisage – Séparation des sables – lavage à 50 – express	35.00
6031	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF	25.00
5954	Caractérisation hydrodynamique – courbe de rétention hydrique pF – express	30.00
6032	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa	22.00
5958	Caractérisation hydrodynamique – conductivité hydraulique à saturation Ksa – express	30.00
6034	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C	1.50
5962	Caractérisation hydrodynamique – humidité (teneur en eau) 105° C – express	2.00
6035	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente	3.00
5966	Caractérisation hydrodynamique – densité apparente – express	4.00
8644	Location annuelle de plateaux techniques – 10m ²	1 840.00

DEC201265DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien
LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC180335DAJ en date du 25 janvier 2018 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :
Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7178 pour des laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<i>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</i>	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	<i>B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES</i>	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60

1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	<i>2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)</i>	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	<i>3. Scintillation liquide</i>	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	<i>4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau</i>	223,90
	<i>5. Analyse spectrométrie alpha</i>	Sur devis
	<i>C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA</i>	
	<i>1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire</i>	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	<i>2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire</i>	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	<i>3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire</i>	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	<i>4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire</i>	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39



1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. <i>Analyse Fluo X : tarif unitaire</i>	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. <i>Analyse HPIC : tarif unitaire</i>	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. <i>Mise en solution des échantillons : tarif unitaire</i>	15,67
1942	8. <i>Analyse par GC-MS : tarif unitaire</i>	75,00
1943	9. <i>Analyse par LC-MS : tarif unitaire</i>	95,00
	 <i>L) MICRO ANALYSES</i>	
7181	Micro-analyse élémentaire CHN	10,73
7182	Micro-analyse élémentaire O	13,50
	 <i>D) DOSIMETRIE RAMSES</i>	
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00

E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA



Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...

1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00

F) PLATEFORME IMABIO

	1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)	
1957	Prix par examen	34,00
	3. Forfait hébergement	
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6121	Bouteille de 0,85g de CpTlMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
7091	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1 286,53
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
7461		4208,13
7462		2712,13
7463		512,13
7464		4208,13

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
------	--------------------------------	---------



6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51
	<i>I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE</i>	
7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86
8171	T1 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	2454,81
8173	T2 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	1018,00
8175	T3 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS	224,38
	<i>J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES</i>	
7071	Etude technique	203,54
7072	Bonding puce électronique	150,54
7073	Montage carte électronique	102,85
7074	Envoi postal et garantie	47,98
7075	Frais administratif	47,98
	<i>K) VOLIERE A CORBEAUX</i>	
7093	Loyer pour la volière à corbeaux	474,30
	<i>M) MICRO ELECTRONIQUE</i>	
8683	Etude et conception Micro-électronique	972,29

*HCS = hors contrôles sanitaires

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € Tarif unitai
	<i>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</i>	
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	<i>B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES</i>	

	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40



1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	1. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	2. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
	3. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
	4. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67



1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	5. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	6. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
D) DOSIMETRIE RAMSES		
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA		
Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...		
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
F) PLATEFORME IMABIO		
1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)		
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)		



1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00

3. Forfait hébergement

1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50

1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50

G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
7092	Bouteille de 1,20g / Poudre de titane enrichi (65+)	1680,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
7465	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+ : UDS	4208,13
7466	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+ : UHA	4782,61
7467	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : chrome -54 enrichi 98+	5000,00
7468	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+ : UDS	2712,13
7469	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+ : UHA	3156,52
7470	Bouteille de 1g d'EnrCrCp2 : -54 enrichi 93+	3300,00
7471	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard) : UDS	512,13
7472	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard) : UHA	765,22
7473	Process/Reprocess de composés MIVOC (par bouteille standard)	800,00
7474	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC : UDS	4208,13
7475	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC : UHA	4782,61
7476	Boite de préamplificateurs 32 voies pour analyse d'expériences MIVOC	5000,00

H) CAPTEURS A PIXELS CMOS

6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00

I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE

7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
8172	T1 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	2454,81
8174	T2 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	1018,00
8176	T3 - Cœur du Cyclotron-Cyrce Externes	224,38



J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES

7076	Etude technique	231,29
7077	Bonding puce électronique	171,07
7078	Montage carte électronique	116,87
7079	Envoi postal et garantie	82,93
7080	Frais administratif	82,93

K) VOLIERE A CORBEAUX

7094	Loyer pour la volière à corbeaux	654,30
------	----------------------------------	--------

L) MICRO ANALYSES

7183	Micro-analyse élémentaire CHN	12,19
7184	Micro-analyse élémentaire O	15,34

M) MICRO ELECTRONIQUE

8684	Etude et conception Micro-electronique UHA	1265,39
8686	Etude et conception Micro-electronique EXT	1322,91

*HCS = hors contrôles sanitaires

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 06 juillet 2020

Pour le Président -directeur général et par délégation,
le Délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201370 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateau METAMONTP (Plateforme MAMMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le plateau METAMONTP (Plateforme MAMMA) de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} AOUT 2020

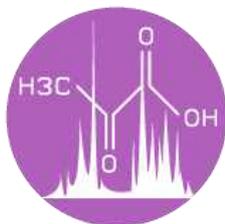
Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 juillet 2020

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE





MAMMA

Tarifification

UMS 3426 BIOCAMBUS

Plateau METAMONTP (Plateforme MAMMA)

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
METAMONTP_1	"Seahorse (KITS-MANIP)"	La mesure	275,00 €	325,00 €	850,00 €
METAMONTP_2	"Seahorse (KITS-MANIP-Analyse)"	La mesure	390,00 €	510,00€	1 200,00 €
METAMONTP_3	Réactifs	La mesure	215,00 €	255,00€	700,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1^{er} Août 2020

CIRIMAT site UPS/Chimie - Prestations CNRS

2020

Tarif en € HT par heure de caractérisation

	Univ. Toulouse	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
Techniques RX			
DRX D5000 Bruker (couches minces)	40	50	120
DRX D4 Bruker (poudres et massifs)	40	50	120
Fluo X S2 ranger Bruker	30	40	100
Analyses Thermiques (CNRS 20%)			
Setsys Evo TMA	3,63	4,36	17
DSC1	2,41	2,89	15
TGA-DSC1	2,59	3,11	16
Setsys Evo Setaram	16,58	19,90	45
TAG16 Setaram	8,85	10,62	21
TG92 Setaram	4,66	5,59	19
Adsorption de gaz (CNRS 20%)			
SmartVacPrep (dégazage)	1,40	1,68	4
Flowsorb 2300 Micromeritics	1,87	2,24	30
ASAP 2010 Micromeritics	2,50	3,01	29
ASAP 2020 Micromeritics	4,31	5,18	23
Tristar 3020 Micromeritics	5,17	6,20	29
Accupyc 1340 Micromeritics	1	1	28
Essais mécaniques et tribologiques (CNRS 20%)			
Microdureté	9,50	11,39	86
Tribomètre	26,53	31,84	96
Nanoindenteur / nanoscratch	27,86	33,43	99
Traction, flexion, compression	6,51	7,81	81

Rapport d'analyse DRX : académique (20 €/éch) et autre (50 €/éch)
 Rapport d'analyse FluoX : académique (10 €/éch) et autre (40 €/éch)

Tarif en € HT par échantillon (CNRS 20%)

	Cercle 1	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
SPS (PNF²)			
Diamètre ≤ 20 mm	41	59	190
20 < diamètre ≤ 50 mm	67	90	357
50 < diamètre ≤ 100 mm	97	127	627

Cercle 1 : CIRIMAT, CEMES, LGP, ICMCB

Tarif en € HT par journée (CNRS 20%)

	CIRIMAT	Univ. Toulouse	Autres (EPIC, industriels, ...)
Fabrication additive	46	124	489

Acad. Carnot
99
Autres acad.
196

DEC201228DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » - (CIRIMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Ces tarifs 2020 annule et remplace la décision DEC191204DR14 du 09 mai 2019 et prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2020

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 juin 2020.

Pour le président – directeur général et par délégation,
Le délégué régional
M. Christophe Giraud



DEC200650INSB

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°3348 intitulée « Stress génotoxique et cancer (GSC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte de recherche n°3348 intitulée « Stress génotoxique et cancer (GSC) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°3348 intitulée « Stress génotoxique et cancer (GSC) » sont modifiées comme suit :

la ligne suivante :

« Intitulé : Stress génotoxique et cancer (GSC) »

est remplacée par :

« Intitulé : Intégrité du génome, ARN et cancer ».

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC200988INC

Décision modificative de la décision DEC191237DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A l'article 2 de la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n°8612 intitulée « Institut Galien Paris Sud (IGPS) » sont modifiées comme il suit :

Les termes :

« Intitulé : Institut Galien Paris Sud (IGPS) »

Sont remplacés par les termes :

« Intitulé : Institut Galien Paris-Saclay (IGPS) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201186DR04

Décision portant désignation des membres du conseil de service et prorogation de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Le président - directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC200526DAJ du 4 mars 2020 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC173104DR04 du 1^{er} décembre 2017 portant désignation des membres du conseil de service et de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC192838DR04 du 6 novembre 2019 portant désignation des membres du conseil de service et prorogation de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Décide :

Article 1. La composition du conseil de service de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette est la suivante :

1) Membres de droit

Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale, présidente
Carole LE CONTEL, déléguée régionale adjointe, vice-présidente

2) Membres désignés par la déléguée régionale

Titulaires

Emilie BOUVIER
Juliette GUERIN

Suppléants

Eric LECOMPTE
Guy MORALY

CNRS

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Avenue de la Terrasse

91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

www.dr4.cnrs.fr



3) Membres élus par les personnels

Titulaires

Christelle LIEVIN
Ronan MACANJO
Steven TINPE
Dorothee WACK

Suppléant

Guy BELIZON

Article 2. La durée du mandat du conseil de service est prorogée de 4 mois à compter du 01/07/2020 soit jusqu'au 31/10/2020.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 juin 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Marie-Hélène PAPIILLON
Déléguée régionale



DEC201242NSMI

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°9010 intitulée « Centre Giovanni Borelli » (CGB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte de recherche n°9010 intitulée « Centre Giovanni Borelli » (CGB) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2020, l'intitulé de l'unité mixte de recherche susvisée devient « Centre Borelli » (CB).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2020**



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC200624INSHS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du Centre Georges Chevrier en date du 28 mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2020, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » devient le « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche "Sociétés, Sensibilités, Soins" – LIR3S ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

7 - JUL. 2020

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC201259DR07

Décision modifiant la décision n°DEC171147DR07 du 31 mars 2017 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC171147DR07 du 31 mars 2017 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) ;

DECIDE :

Article 1er :

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : 9 élus
 - Sous collège C/EC : 8
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège IT : 1 élu ;
- 8 membres nommés. »

Article 2 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure



DEC201364DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR2010 intitulée Fédération de chimie « Le Bel »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FR2010 ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Fédération de chimie « Le Bel ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le 17 juillet 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC201241DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC191589INSB du 26 juin 2019 portant nomination de Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7288.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 13 membres élus : 5 membres pour le collège chercheurs/enseignants-chercheurs, 5 membres pour le collège ITA, 3 membres pour le collège CDD/doctorants ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01/07/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC201212DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée *Stella Mare*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3514, intitulée *Stella Mare*, dont le directeur est *M. Antoine AIELLO* ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée *Stella Mare* – UMS3514.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23/06/2020

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC201169DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7308, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie, dont la directrice est Isabelle MERLE ;

Vu la décision DEC200047INSHS du 20 février 2020 portant nomination de M. Marc TABANI, directeur par intérim de l'UMR7308, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie – UMR7308.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19/06/2020

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC201122DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean-Antoine RODRIGUEZ ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7313.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : 2 membres pour le collège chercheurs, 2 membres pour le collège enseignants-chercheurs, 2 membres pour le collège IT/ITRF, 2 membres pour le collège doctorants/post-doctorants/ATER ;
- 5 membres nommés : 4 responsables d'équipe et le secrétaire général.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/06/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC201115DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7269, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, dont la directrice est *Estelle HERRSCHER* ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7269.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus : 4 membres pour le collège chercheurs/enseignants-chercheurs, 2 membres pour le collège doctorants, 2 membres pour le collège ITA ;
- 2 membres nommés.

Est invité permanent : l'administrateur gestionnaire

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/06/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC201195DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse (IESC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS820, intitulée *Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse*, dont le directeur est *Fabrice MORTESSAGNE* ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée *Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse* – UMS820.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23/06/2020

Pour le Président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC201320DR12**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités (LISA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*, dont la directrice est *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS* ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - o Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 2 membres du sous-collège des PR et HDR,
 - 3 membres du sous-collège des MCF non HDR et des docteurs,
 - 5 membres du sous-collège des doctorants et EC non-docteurs
 - o Collège des personnels administratifs (ITA, BIATSS et contractuels) : 2 membres ;
- 5 membres nommés : responsables d'équipe, responsable administratif.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC201319DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7280.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus : 4 représentants des chercheurs, 4 représentants des IT, 1 représentant des doctorants, 1 représentant des post-doctorants, 1 représentant des IT CDD (et un suppléant) ;
- 1 membre nommé : le secrétaire général.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC201262DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC190556DAJ du 15 mars 2019 portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est M. Fabrice Not ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membres de droit : le directeur d'unité, le directeur-adjoint ;
- 8 membres élu.e.s :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 4
 - Collège ITA / BIATSS : 2
 - Collège Doctorants : 2
- 3 membres nommé.e.s ;
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 2
 - Collège ITA / BIATSS : 1

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/07/2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO



DEC191044INSIS

Décision portant modifications du dispositif partenarial de la fédération de recherche FR2488 intitulée « Institut de Recherche sur les Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1 : A compter du 25 janvier 2018, les dispositions partenariales relatives à la fédération de recherche FR2488 sont modifiées ainsi qu'il suit pour ce qui concerne les établissements cotutelles avec le CNRS :

Les établissements énumérés ci-dessous sont retirés de la liste des tutelles principales :

- Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN)
- Université de Rennes 2

Les établissements énumérés ci-dessous sont ajoutés à la liste des tutelles principales :

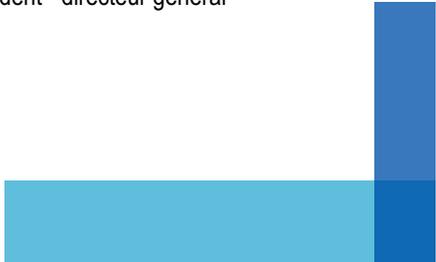
- Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA),
- Air Pays de la Loire
- Université d'Angers
- Université de Caen
- Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS)
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)

Article 2 : A la date de signature de la présente décision, les établissements cotutelles principales avec le CNRS de la FR2488 IRSTV sont : L'Institut Agro, CNAM, BRGM, Université du Mans, Université Gustave Eiffel, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes ; La Rochelle Université, Ecole Centrale de Nantes, Université de Nantes, Centre Scientifique Technique du Bâtiment, Institut Mines Télécom - IMT Atlantique, CEREMA, Air Pays de la Loire, ONIRIS, INRAE, Université d'Angers, Université Caen Normandie.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2020

Le président - directeur général



Antoine Petit



DEC200401INSIS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée « Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'UMR6164 intitulée « Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 16 juin 2020, l'intitulé « Institut d'Electronique et de Télécommunication De Rennes (IETR) » de l'unité mixte de recherche n°6164 devient « Institut d'Electronique et des Technologies du numéRique ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC201245DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL),

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC191680DAJ du 1^{er} juillet 2019 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision collective DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), dont le directeur est M. Jean Philippe LAVAL.

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL),

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ; Jean-Philippe LAVAL
- le directeur adjoint ; Bruno MIALON

- 6 membres élus ;

Collège des Chercheurs et enseignants chercheurs

Antoine DAZIN, Prof. Arts et Métiers

Christos VASSILICOS, DR CNRS

Laurianne LEFEVRE, Doctorante ONERA

Collège des Ingénieurs et Techniciens

Jérôme DELVA, Ing. ONERA

Quentin GALLAS, Ing. ONERA

Olivier ROUSSETTE, Ing. Arts et Métiers



- 4 membres nommés ;

Collège des Chercheurs et enseignants chercheurs

Jean-Marc FOUCAUT, Prof. Centrale Lille

Sophie SIMONET MCF, Arts et Métiers

Collège des Ingénieurs et Techniciens

Olivier RENIER, Ing. ONERA

Geoffrey TANGUY, Ing. ONERA

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 1/07/2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe MULLER



DEC201276IN2P3

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut National de Physique Nucléaire de Physique des Particules

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC150828IN2P3 du 1^{er} mars 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'IN2P3 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les laboratoires suivants, les agents dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation ou compensation en temps

Accélérateurs	AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES	IJC-Lab
	Opérateurs ALTO Agents susceptibles d'intervenir pour le réglage et dépannage dans les expériences fonctionnant en continu	IPHC, GANIL
	AU TITRE D'ASTREINTES	
	Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des accélérateurs et des expériences	IJC-Lab, IPHC, GANIL



Centre de calcul	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS ARTICULIERES</p> <p align="center">Informaticiens chargés du suivi à distance et en continu de la surveillance des installations informatiques et de l'exécution des programmes</p> <p>Agents du service général au titre de la sécurité des installations du centre de calcul</p> <p align="center">Opérateurs titulaires chargés de l'administration en continu des ressources informatiques</p> <p align="center">Agents chargés de la captation et de la vidéo- diffusion en ligne d'évènements scientifiques en dehors des heures normales de travail</p> <p align="center">AU TITRE D'ASTREINTES</p> <p>Agents de la BAP G susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement en continu des installations de la salle informatique (électricité et climatisation)</p>	CC IN2P3
Administration de ressources informatiques collectives des unités	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des réseaux et systèmes informatiques collectifs, en dehors des heures normales de travail</p>	Tous les laboratoires
Gardiennage	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales</p>	IJC-Lab LAPP
Animalerie	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors de leurs heures normales</p>	IPHC
Sécurité d'unités d'installations	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations</p> <p align="center">AU TITRE D'ASTREINTES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité des installations</p>	Tous les laboratoires GANIL,LSM
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir sur le site extérieur au laboratoire d'origine, pour le montage, réglage et exploitation d'expériences</p>	Tous les laboratoires
Colloques et conférences	<p align="center">AU TITRE DES SUJETIONS PARTICULIERES</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour l'organisation de colloques et conférences en dehors des heures normales de travail</p>	Tous les laboratoires

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision n° DEC150828IN2P3 en date du 1^{er} mars 2015.



Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24/07/2020

Reynald Pain
Le Directeur de l'IN2P3



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juillet 2020
ISSN 1148-4853

